



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

COMPTE CONSOLIDÉ DE LA CONFÉDÉRATION

20 17

RAPPORT

IMPRESSUM

RÉDACTION

Administration fédérale des finances

Internet: www.efv.admin.ch

DISTRIBUTION

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne

www.publicationsfederales.admin.ch

No d'art. 601.303.17f

TABLE DES MATIÈRES

A	RAPPORT ANNUEL	5
	APERÇU DES RÉSULTATS	7
1	DONNÉES DE BASE	9
	VALEURS PATRIMONIALES	10
	ENGAGEMENTS	12
	CAPITAL PROPRE	14
	COLLABORATEURS	15
2	SECTEURS	17
	21 VUE D'ENSEMBLE DES UNITÉS CONSOLIDÉES	17
	22 SECTEUR DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE	18
	23 SECTEUR DES ENTREPRISES	20
	24 SECTEUR DES ASSURANCES SOCIALES	22
3	CARACTÉRISTIQUES	25
	31 CATÉGORIES D'UNITÉS CONSOLIDÉES	25
	32 PILOTAGE DES UNITÉS CONSOLIDÉES PAR LA CONFÉDÉRATION	28
	33 RAPPORT SUR L'ÉTAT DES FINANCES DES UNITÉS CONSOLIDÉES	30
	34 RAPPORT ENTRE LE COMPTE CONSOLIDÉ ET LA STATISTIQUE FINANCIÈRE	31
B	RAPPORT FINANCIER	33
1	COMPTE ANNUEL	35
	11 COMPTE DE RÉSULTATS	35
	12 BILAN	36
	13 COMPTE DES FLUX DE FONDS	37
	14 ÉTAT DU CAPITAL PROPRE	38
2	ANNEXE AU COMPTE ANNUEL	41
	21 PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE CONSOLIDÉ	41
	22 PRINCIPES RÉGISSANT L'INSCRIPTION AU BILAN ET L'ÉVALUATION	43

CONVENTION RELATIVE AUX DONNÉES

Tout au long du présent message, les symboles suivants ont été utilisés dans les tableaux:

–	Donnée équivalente à 0 ou aucune valeur
n.d.	Donnée non disponible
n.q.	non quantifiable
CHF	Francs suisses
mio	Million
mrd	Milliard
%	Pourcent
Δ	Différence
$\emptyset$	Moyenne
>	Supérieur à
<	Inférieur à
EPT	Equivalents plein temps

23	EXPLICATIONS CONCERNANT LE COMPTE ANNUEL	48
1	REVENUS FISCAUX	48
2	REVENUS DE PRESTATIONS DE SERVICE ET DE PRODUCTION	49
3	RÉSULTAT NET DES ASSURANCES SOCIALES	49
4	AUTRES REVENUS	50
5	CHARGES DE PERSONNEL	50
6	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET CHARGES D'EXPLOITATION	50
7	CHARGES DE TRANSFERT	50
8	RÉSULTAT FINANCIER	51
9	IMPÔTS SUR LES REVENUS DES ENTREPRISES DE LA CONFÉDÉRATION	51
10	RÉPARTITION PAR SECTEUR	51
11	LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS À COURT TERME	51
12	CRÉANCES	52
13	PLACEMENTS FINANCIERS	52
14	STOCKS	52
15	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	53
16	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	54
17	PARTICIPATIONS	55
18	ENGAGEMENTS COURANTS	56
19	ENGAGEMENTS FINANCIERS	56
20	PROVISIONS	57
21	ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE EN FAVEUR DU PERSONNEL	59
22	AUTRES ENGAGEMENTS À LONG TERME	60
23	ENGAGEMENTS CONDITIONNELS	61
24	CRÉANCES CONDITIONNELLES	62
25	PLAFOND D'ENGAGEMENT DE L'ASRE	62
26	ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN	62
24	TABLEAU DES PARTICIPATIONS	63

APERÇU DES RÉSULTATS

Le compte consolidé de la Confédération (CCC) 2017 clôt sur un résultat annuel de 9,1 milliards, soit 3,8 milliards de plus que l'année précédente. Les trois secteurs qui le composent enregistrent un résultat positif.

APERÇU DES RÉSULTATS

mio CHF	2016	2017	Δ 2016–17	
			val. abs.	en %
Compte de résultats				
Résultat de l'exercice	5 335	9 100	3 764	70,6
Secteur de l'administration fédérale	1 195	3 845	2 650	221,8
Secteur des entreprises	2 775	2 633	-142	-5,1
Secteur des assurances sociales	1 366	2 622	1 256	91,9
Bilan				
Capital propre	51 365	67 196	15 831	30,8
Compte des flux de fonds				
Total des flux de fonds	-6 137	10 489	16 626	-270,9
Flux de fonds provenant des activités opérationnelles	8 789	22 205	13 415	152,6
Flux de fonds provenant des activités d'investissement	-18 210	-9 564	8 646	-47,5
Flux de fonds provenant des activités de financement	3 284	-2 152	-5 436	-165,5
Personnel				
Effectifs en équivalents plein temps	165 144	163 423	-1 721	-1,0

La nouvelle présentation du compte, publiée ici pour la première fois, se distingue des versions précédentes par son périmètre de consolidation élargi. Afin d'assurer la comparabilité, le CCC 2016 est retraité en fonction de ce nouveau périmètre.

RÉSULTAT ANNUEL EN HAUSSE PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Le compte de résultats clôt sur un résultat annuel de 9,1 milliards, ce qui correspond à une progression de 3,8 milliards par rapport à 2016. Celle-ci est principalement liée au résultat positif du compte de la Confédération et aux rendements élevés obtenus pour les placements des assurances sociales.

Marqué par le résultat du compte de la Confédération, le compte du *secteur de l'administration fédérale* se solde par un excédent de 3,8 milliards. La progression de 2,6 milliards par rapport à l'année précédente est principalement imputable à l'augmentation des revenus fiscaux (+ 3,3 mrd). Les revenus issus de l'impôt anticipé, en particulier, se sont fortement accrus par rapport à l'année précédente (+ 2,5 mrd). La hausse des rentrées fiscales se traduit également par une hausse des charges de transfert, c'est-à-dire des parts des cantons et des assurances sociales aux recettes fédérales (+ 0,6 mrd).

Le *secteur des entreprises de la Confédération* a enregistré, en 2017, un résultat annuel de 2,6 milliards, soit un montant légèrement inférieur à celui de l'année précédente (2,8 mrd). Tandis que les revenus opérationnels ont évolué au même rythme que les charges opérationnelles, les amortissements en hausse (notamment les amortissements spéciaux de CFF Cargo) ont grevé le résultat.

Le *secteur des assurances sociales* affiche un résultat annuel de 2,6 milliards, qui s'avère nettement supérieur à celui de l'année précédente (1,4 mrd). Ce montant est lié, avant tout, au résultat positif des placements des fonds de compensation (2,4 mrd). Le résultat de répartition des assurances sociales est de justesse positif (0,2 mrd contre 0,1 mrd l'année précédente).

Le *capital propre consolidé* s'est accru de 15,8 milliards en 2017. Cet accroissement est essentiellement lié au résultat annuel non distribué. Après déduction des dividendes versés (0,6 mrd), le résultat annuel de 9,1 milliards est ramené à 8,4 milliards. En outre, des opérations importantes telles que les modifications apportées à l'évaluation des engagements de prévoyance ont été comptabilisées directement dans le capital propre (7,4 mrd).

AFFLUX DE FONDS NETS ÉLEVÉS EN 2017

Les *afflux de fonds provenant des activités opérationnelles* ont atteint 22,2 milliards au total. Ils ont profité majoritairement au budget général et aux entreprises de la Confédération.

Les *sorties de fonds issues des activités d'investissement* se sont montées à 9,5 milliards nets. Un montant de 9,8 milliards au total a été consacré aux immobilisations corporelles et incorporelles. Des investissements importants ont été effectués dans les infrastructures de transport (routes: 2,6 mrd, infrastructures ferroviaires: 1,4 mrd) et dans les infrastructures de télécommunication (1,3 mrd). Un montant d'environ 1 milliard a été investi dans des biens-fonds ou bâtiments, un montant comparable dans des logiciels et 0,5 milliard dans le matériel roulant ferroviaire. Ces investissements sont contrebalancés par des amortissements effectués sur l'actif immobilisé corporel et incorporel pour un montant de 8,6 milliards.

D'un total de 2,2 milliards, le résultat des *flux de fonds provenant des activités de financement* est négatif. Un montant de 1,6 milliard a été requis pour le remboursement d'engagements et de 0,6 milliard pour le versement de dividendes.

Au final, l'afflux de fonds se solde par un montant net de 10,5 milliards. Les liquidités et les placements financiers à court terme augmentent d'un montant correspondant par rapport à l'année précédente.

PERSONNEL

La baisse des effectifs de 1721 équivalents plein temps (EPT) résulte d'évolutions divergentes. La hausse des effectifs du domaine des EPF (+ 389 EPT) est compensée par la diminution enregistrée par l'administration générale de la Confédération (- 393 EPT). Au final, les effectifs du secteur de l'administration fédérale sont restés stables par rapport à l'année précédente. Dans le secteur des entreprises de la Confédération, la réduction des effectifs a concerné principalement la Poste (- 1169 EPT) et Swisscom (- 621 EPT).

UTILITÉ DU COMPTE CONSOLIDÉ DE LA CONFÉDÉRATION

Les unités intégrées dans le compte consolidé sont toutes subordonnées à la Confédération. Afin d'informer sur la marche de leurs activités ainsi que sur leur situation patrimoniale et financière, ces unités publient chacune séparément un rapport annuel sur l'état de leurs finances.

Étant donné que ces unités sont associées par des liens étroits de participation et qu'elles effectuent d'importants transferts de fonds entre elles, les rapports séparés sur l'état des finances ne permettent pas de fournir une vue d'ensemble complète de la situation de la fortune, des finances et des revenus de la Confédération. Le compte consolidé remédie à ce problème en fournissant une vue d'ensemble en termes nets de la situation financière de la Confédération.

1 DONNÉES DE BASE

VALEURS PATRIMONIALES

Les valeurs patrimoniales présentent un volume important d'actifs financiers et d'actifs d'infrastructure.

Les *actifs financiers* proviennent, en majeure partie, de placements effectués par PostFinance, mais aussi de la fortune des fonds des assurances sociales.

Les *actifs d'infrastructure* sont principalement liés à l'exécution des tâches de la Confédération dans les domaines de la mobilité (routes nationales, trafic ferroviaire) et de la défense.

ENGAGEMENTS

Les engagements peuvent ou non faire l'objet d'une inscription au bilan.

Les *engagements inscrits au bilan* concernent, en particulier, les avoirs des clients de PostFinance, ainsi que les emprunts fédéraux et les papiers monétaires. En outre, des provisions importantes constituées en vue de couvrir de futures sorties de fonds attendues ainsi que les engagements de prévoyance en faveur du personnel sont inscrits au passif.

Les *engagements non portés au bilan* sont, pour l'essentiel, les engagements conditionnels liés à des garanties et des cautionnements, les engagements de capital envers des banques de développement et les engagements d'assurance de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation.

CAPITAL PROPRE

Le capital propre consolidé se monte à 67 milliards au total. De ce total, un montant de 7 milliards appartient aux actionnaires minoritaires des entreprises consolidées (qui détiennent avant tout des participations minoritaires dans Swisscom et BLS Réseau SA). Le capital propre revenant à la Confédération se monte, par conséquent, à 60 milliards.

En majeure partie affecté, le capital propre ne peut pas être utilisé pour assurer l'exécution de tâches générales. Il y a affectation au sens du CCC si, au moment de leur afflux, les fonds en question sont liés à une utilisation prédéfinie fixée par une loi ou par le bailleur de fonds.

COLLABORATEURS

La Confédération offre 163 400 postes équivalents plein temps. Ces postes sont répartis entre le secteur de l'administration fédérale (55 800 EPT) et celui des entreprises (107 600 EPT). Le secteur des assurances sociales n'emploie pas de collaborateurs, car les tâches opérationnelles des assurances sociales sont effectuées par les collaborateurs du secteur de l'administration fédérale ou par ceux des caisses de compensation, qui n'entrent pas dans le périmètre de consolidation.

VALEURS PATRIMONIALES

198 MRD ACTIFS FINANCIERS

60 MRD



LIQUIDITÉS

Le manque de possibilités en matière de placements a entraîné la constitution de liquidités élevées. Par conséquent, PostFinance et l'administration générale ont déposé des montants importants auprès de la Banque nationale suisse.

— *Commentaire détaillé: ch. en annexe B23/11*

20 MRD



CRÉANCES/COMPTES DE RÉGULARISATION

Il s'agit principalement de créances résultant de livraisons et de prestations (5 mrd), de créances fiscales et douanières (6 mrd), d'avoirs vis-à-vis des caisses de compensation (4 mrd) et de comptes de régularisation d'actifs (3 mrd).

— *Commentaire détaillé: ch. en annexe B23/12*

118 MRD



PLACEMENTS FINANCIERS

Les placements financiers correspondent en majeure partie à des investissements dans des placements à taux fixe, qui s'élèvent à 75 milliards, soit à 63 % du total des placements. Pour le reste, ces fonds concernent des prêts (20 mrd) et d'autres placements financiers.

— *Commentaire détaillé: ch. en annexe B23/13*



41 MRD

INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE

La valeur inscrite au bilan pour l'infrastructure ferroviaire existante appartenant à des entreprises contrôlées par la Confédération s'élève à 29 milliards. En outre, des installations ferroviaires figurent au bilan au titre des immobilisations en cours pour un montant de 12 milliards.



34 MRD

ROUTES NATIONALES

La valeur inscrite au bilan du réseau actuel de routes nationales s'élève à 23 milliards. En outre, les immobilisations en cours englobent 11 milliards destinés aux tronçons de routes nationales en construction.



26 MRD

BIENS-FONDS/BÂTIMENTS

La valeur des bâtiments et des biens-fonds atteint 26 milliards. Les constructions importantes en termes de valeur sont portées à l'actif tant dans le domaine militaire que dans le domaine civil (par ex. les bâtiments de formation des entreprises ferroviaires, de l'administration ou des EPF). Les biens-fonds sont liés essentiellement à la construction des routes nationales et au domaine militaire.



14 MRD

BIENS MEUBLES/ AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les biens meubles et les autres immobilisations corporelles de la Confédération affichent une valeur comptable de 14 milliards. Le matériel roulant et les parcs de véhicules des entreprises de transport représentent le poste le plus important (7 mrd).



9 MRD

MATÉRIEL D'ARMEMENT

Les stocks de munitions de l'armée figurent au bilan sous les stocks pour un montant de 4 milliards. Le matériel d'armement inscrit à l'actif fait partie des immobilisations corporelles pour un montant de 5 milliards. Toutefois, seuls les systèmes principaux d'armement sont inscrits au bilan. De ce fait, la valeur effective du matériel d'armement est sensiblement plus élevée.



8 MRD

TÉLÉCOMMUNICATION

Les infrastructures de télécommunication, d'une valeur de 8 milliards, figurent uniquement au bilan de Swisscom.

ENGAGEMENTS

240 MRD ENGAGEMENTS PORTÉS AU BILAN

114 MRD 

AVOIRS DES CLIENTS

À la clôture du bilan, les engagements liés aux avoirs des clients atteignent 114 milliards. Ils se composent des avoirs des clients auprès de PostFinance et de la Caisse d'épargne du personnel fédéral.

— *Commentaire détaillé: ch. en annexe B23/19*

86 MRD



EMPRUNTS/MARCHÉ MONÉTAIRE

La Confédération se finance essentiellement en émettant des emprunts et des papiers monétaires. L'administration générale couvre en grande partie les besoins des unités externalisées. Outre l'administration fédérale, seule Swisscom a des dettes importantes sur les marchés financiers.

— *Commentaire détaillé: ch. en annexe B23/19*

18 MRD



PRÉVOYANCE EN FAVEUR DU PERSONNEL

Les engagements nets liés à la prévoyance professionnelle sont estimés à 18 milliards. Ce chiffre est le résultat d'un calcul actuariel qui dépend fortement de l'évolution des taux sur lesquels il est fondé.

— *Commentaire détaillé: ch. en annexe B23/21*

22 MRD



PROVISIONS

Eu égard à ses multiples activités, la Confédération est exposée à des risques variés, pour lesquels des provisions doivent être portées au bilan. Une provision est inscrite lorsqu'un événement est survenu qui laisse supposer une sortie de fonds dont la date exacte et le montant sont encore inconnus.

— *Commentaire détaillé: ch. en annexe B23/20*



8 MRD

CAUTIONNEMENTS/GARANTIES

Dans le cadre de l'exécution de ses tâches, la Confédération se porte garante envers des tiers, afin de dédommager le bailleur de fonds en cas de défaut de paiement de l'emprunteur. Les garanties de prêts octroyées par la Confédération permettent aux emprunteurs de lever des fonds à des conditions avantageuses.

— *Commentaire détaillé: ch. en annexe B23/23*



8 MRD

ENGAGEMENTS DE CAPITAL EN FAVEUR DES BANQUES DE DÉVELOPPEMENT

Les participations dans les banques de développement font partie de l'aide multilatérale suisse au développement. Seule une part restreinte des participations étant effectivement versée, le reste figure en tant qu'engagements de capital dans les engagements conditionnels.

— *Commentaire détaillé: ch. en annexe B23/23*



11 MRD

ENGAGEMENTS D'ASSURANCE DE L'ASRE

Les engagements d'assurance de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE) s'élevaient à 11 milliards à la clôture du bilan. Ils se composaient de polices d'assurance (8 mrd) et d'accords de principe (3 mrd).

— *Commentaire détaillé: ch. en annexe B23/25*

CAPITAL PROPRE

43 MRD CAPITAL PROPRE AFFECTÉ

3 MRD



ROUTES/TRAFIC D'AGGLOMÉRATION

Ces dernières années, le financement spécial destiné à la construction de routes et le fonds d'infrastructure ont enregistré des entrées de fonds provenant de recettes fiscales affectées supérieures aux dépenses d'investissement consenties. À l'avenir, ces ressources serviront à couvrir les dépenses auxquelles elles sont affectées.

- 8 MRD



TRAFIC FERROVIAIRE

Par le passé, les dépenses du fonds d'infrastructure ferroviaire FIF (et de son prédécesseur, le fonds FTP) ont été supérieures aux ressources affectées à cet usage. Par conséquent, le capital propre du FIF est négatif.

41 MRD



ASSURANCES SOCIALES

Le capital propre des assurances sociales de la Confédération est considéré comme un actif lors de la consolidation. Toutefois, le patrimoine de ce fonds est affecté aux tâches des assurances sociales.

7 MRD



AUTRES FONDS AFFECTÉS

Les autres fonds affectés comprennent les fonds spéciaux et les financements spéciaux attribuables au capital propre ainsi que les fonds affectés du domaine des EPF.

6 MRD



CAPITAL-RISQUE

En raison de leurs activités commerciales, tant PostFinance que l'ASRE sont tenues de constituer un capital-risque approprié.

11 MRD



AUTRE CAPITAL PROPRE

L'autre capital propre peut servir à l'exécution de tâches générales.

COLLABORATEURS

La Confédération offre 163 400 postes équivalents plein temps (EPT).
Ces postes sont répartis entre le secteur de l'administration fédérale (55 800 EPT) et celui des entreprises (107 600 EPT).

ADMINISTRATION FÉDÉRALE

36 900

ADMINISTRATION
GÉNÉRALE DE
LA CONFÉDÉRATION

18 200

EPF

700

AUTRES

42 300

POSTE

32 800

CFF

20 500

SWISSCOM

9200

RUAG

1400

SKYGUIDE

1400

AUTRES

ENTREPRISES



15,8 MRD

SALAIRES ET TRAITEMENTS

Salaires et traitements versés aux collaborateurs.



1,6 MRD

VERSEMENTS – 1^{ER} PILIER

Cotisations de l'employeur versées aux propres assurances sociales (AVS, AI, APG, AC).



1,9 MRD

VERSEMENTS – 2^E PILIER

Cotisations ordinaires de l'employeur versées aux caisses de prévoyance du 2^e pilier.

2 SECTEURS

21 VUE D'ENSEMBLE DES UNITÉS CONSOLIDÉES

Les chiffres consolidés sont présentés par domaine ou secteur. Très hétérogènes, les secteurs du compte consolidé de la Confédération (CCC) présentent d'importantes différences les uns par rapport aux autres en ce qui concerne les risques encourus et les résultats obtenus. Les données publiées dans le CCC doivent permettre au lecteur d'obtenir un aperçu différencié de la situation financière de chaque secteur.

Compte consolidé de la Confédération

ADMINISTRATION FÉDÉRALE

Essentiellement des unités financées par l'impôt

Compte de la Confédération

Administration générale

Comptes spéciaux

Fonds d'infrastructure ferroviaire FIF
Fonds d'infrastructure FI
Régie fédérale des alcools RFA

Unités administratives décentralisées

Écoles polytechniques fédérales EPF
Institut fédéral des hautes études
en formation professionnelle IFFP
Institut fédéral de métrologie METAS
Pro Helvetia
Musée national suisse MNS

ENTREPRISES

*Essentiellement des unités non
ou en partie financées par l'impôt*

Entreprises dans lesquelles la Confédération détient une participation

Chemins de fer fédéraux CFF
Swisscom SA
La Poste Suisse SA
AlpTransit Gotthard SA
RUAG Suisse SA
Skyguide SA
SIFEM SA
BLS Réseau SA

Unités administratives décentralisées

Autorité fédérale de surveillance
des marchés financiers FINMA
Institut fédéral de la propriété
intellectuelle IPI
Inspection fédérale de la sécurité
nucléaire IFSN
Autorité fédérale de surveillance
en matière de révision ASR
Assurance suisse contre les risques
à l'exportation ASRE
Société suisse de crédit hôtelier SCH
Swissmedic

ASSURANCES SOCIALES

Assurances sociales de la Confédération

Assurances sociales

Assurance-vieillesse et survivants AVS
Assurance-invalidité AI
Allocations pour perte de gain APG
Allocations familiales dans l'agriculture AFA
Assurance-chômage AC

22 SECTEUR DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

Les revenus du secteur de l'administration fédérale sont majoritairement des revenus fiscaux. Comme le secteur effectue essentiellement des opérations de transfert, ses charges font l'objet d'une distinction, au compte de résultats, entre les charges propres et les charges de transfert. Les transferts effectués sont destinés à des bénéficiaires situés aussi bien au sein du périmètre de consolidation qu'en dehors de ce périmètre.

SECTEUR DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE: COMPTE DE RÉSULTATS

mio CHF	2016	2017	Δ 2016-17	
			val. abs.	en %
Résultat de l'exercice	1 195	3 845	2 650	221,8
Résultat opérationnel	2 303	4 806	2 504	108,7
Revenus opérationnels	67 435	71 082	3 647	5,4
Revenus fiscaux	63 370	66 687	3 317	5,2
Impôt fédéral direct	21 057	20 944	-113	-0,5
Impôt anticipé	5 733	8 226	2 494	43,5
Droits de timbre	2 021	2 434	414	20,5
Taxe sur la valeur ajoutée	22 458	22 904	446	2,0
Autres impôts à la consommation	7 222	7 049	-172	-2,4
Revenus fiscaux divers	4 881	5 130	249	5,1
Autres revenus relevant de la puissance publique	889	1 448	559	62,9
Revenus divers	3 175	2 946	-229	-7,2
Charges opérationnelles	65 132	66 276	1 144	1,8
Charges propres	16 905	16 967	63	0,4
Charges de personnel	8 045	8 337	292	3,6
Charges de biens et services et charges d'exploitation	5 607	5 454	-153	-2,7
Amortissements et dépréciations	3 252	3 176	-76	-2,3
Charges de transfert	48 227	49 308	1 081	2,2
Contributions au secteur des assurances sociales	16 099	16 423	324	2,0
Contributions au secteur des entreprises fédérales	3 083	2 962	-121	-3,9
Contributions à des tiers	29 045	29 923	878	3,0
Parts des cantons aux revenus de la Confédération	5 036	5 505	469	9,3
Péréquation financière en faveur des cantons	3 246	3 281	35	1,1
Réduction individuelle de primes (RIP), en faveur des cantons	2 481	2 617	136	5,5
Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI	1 465	1 495	30	2,1
Indemnités à des collectivités publiques	1 596	1 590	-7	-0,4
Contributions à des organisations internationales	1 807	2 099	292	16,1
Paiements directs versés dans l'agriculture	2 802	2 806	5	0,2
Institutions chargées d'encourager la recherche	1 011	978	-33	-3,3
Autres contributions à des tiers	9 601	9 553	-48	-0,5
Résultat financier	-1 290	-1 133	156	-12,1
Revenus financiers	510	394	-116	-22,7
Charges financières	1 800	1 527	-272	-15,1
Part dans le résultat des sociétés associées	181	172	-10	-5,3

REVENUS OPÉRATIONNELS

En 2017, les *revenus fiscaux* ont atteint 66,7 milliards, ce qui correspond à une progression de 3,3 milliards (+ 5,2 %). Cette évolution est due, avant tout, à la forte hausse des revenus issus de l'impôt anticipé (+ 2,5 mrd), mais aussi à l'augmentation du produit de la TVA (+ 0,4 mrd) et des droits de timbre (+ 0,4 mrd). Les recettes de l'impôt fédéral direct, pour leur part, ont enregistré un léger recul (- 0,1 mrd).

Les *revenus non fiscaux* se sont montés à 4,4 milliards (+ 0,3 mrd). Leur augmentation est imputable, en premier lieu, à la hausse du montant reçu au titre du bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS).

CHARGES OPÉRATIONNELLES

Charges de transfert

Avec un montant de 49,3 milliards, les charges de transfert ont dépassé de 2,2 % le niveau de l'année précédente. De ce montant, 19,4 milliards ont fait l'objet de transferts internes en faveur des deux autres secteurs de la Confédération. Les transferts en faveur de bénéficiaires situés en dehors du périmètre de consolidation se sont élevés à 29,9 milliards au total.

Du montant de 19,4 milliards enregistré au titre des *charges de transfert internes*, les assurances sociales ont sollicité une part de 16,4 milliards. Celle-ci comprend, avant tout, les parts aux recettes d'impôts affectées ainsi que les contributions de la Confédération à l'AVS (11,1 mrd) et à l'AI (4,8 mrd). Les transferts en faveur du secteur des entreprises fédérales se sont élevés à 3,0 milliards. Effectués sous la forme d'indemnités pour fourniture de prestations de transport et de construction d'infrastructures, ces transferts profitent, avant tout, aux entreprises du domaine des transports publics (trafic ferroviaire, CarPostal).

D'un montant de 29,9 milliards, les *charges de transfert externes* ont été principalement requises pour les cantons. Ceux-ci bénéficient, notamment, de versements liés aux parts dans les revenus de la Confédération, à la péréquation financière, à la réduction individuelle des primes, aux prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI ainsi qu'aux indemnités à des collectivités publiques, pour un total de 14,5 milliards. Des transferts importants ont également été effectués en faveur de l'agriculture, d'organisations internationales et de la recherche.

Charges propres

Avec un montant de 17,0 milliards, les charges propres n'affichent qu'une progression négligeable par rapport à l'année précédente. Elles regroupent principalement les charges de personnel ainsi que de biens et services de l'administration fédérale et du domaine des EPF.

S'élevant à 8,3 milliards, les *charges de personnel* se sont accrues de 0,3 milliard par rapport à l'année précédente et représentent ainsi une part de 49 % des charges propres. L'application de nouvelles prescriptions comptables a entraîné des remaniements au sein de ces charges. Ainsi, certaines charges apparaissent désormais dans les charges de personnel (+ 0,1 mrd), alors qu'elles étaient comptabilisées auparavant avec les charges de biens et services et d'exploitation.

Les *amortissements* requis au titre des infrastructures ont grevé le compte de résultats d'un montant de 3,2 milliards.

RÉSULTAT FINANCIER

Le *résultat financier* est essentiellement marqué par les charges d'intérêts sur les emprunts fédéraux, lesquelles se sont élevées à 1,4 milliard en 2017.

23 SECTEUR DES ENTREPRISES

La composition des revenus opérationnels reflète la diversité des activités des unités regroupées dans le secteur des entreprises. Celles-ci fournissent des prestations tant sur le marché, dans le cadre de l'approvisionnement de base, que dans le domaine de la surveillance de l'économie ou de la sécurité.

SECTEUR DES ENTREPRISES: COMPTE DE RÉSULTATS

mio CHF	2016	2017	Δ 2016-17	
			val. abs.	en %
Résultat de l'exercice	2 775	2 633	-142	-5,1
Résultat opérationnel	3 488	3 374	-114	-3,3
Revenus opérationnels	32 739	33 015	276	0,8
Revenus de prestations de service et de production	28 905	29 064	159	0,6
Revenus des prestations de service postales	4 524	4 472	-52	-1,2
Résultat des services financiers	1 765	1 785	20	1,1
Revenus des services de télécommunication	11 643	11 662	19	0,2
Revenus du domaine de l'armement	1 858	1 955	97	5,2
Revenus du domaine des transports	7 805	7 924	120	1,5
Autres revenus de prestations de service	1 309	1 265	-44	-3,3
Autres revenus	3 834	3 951	117	3,1
Charges opérationnelles	29 251	29 641	390	1,3
Charges de personnel	13 069	13 089	20	0,2
Charges de biens et services et charges d'exploitation	10 984	11 152	168	1,5
Charges de matériel, de biens et de prestations de service	5 230	5 324	94	1,8
Autres charges de biens et services et charges d'exploitation	5 754	5 827	73	1,3
Amortissements et dépréciations	5 198	5 400	202	3,9
Résultat financier	-182	-153	29	-15,8
Revenus financiers	213	266	52	24,5
Charges financières	395	419	24	6,0
Part dans le résultat des sociétés associées	3	-15	-19	n.d.
Impôts sur les revenus des entreprises de la Confédération	-535	-573	-39	7,3

REVENUS EN MATIÈRE DE PRESTATIONS DE SERVICE ET DE PRODUCTION

Les revenus issus des *services postaux* sont réalisés par la Poste essentiellement dans le cadre de l'envoi de lettres, d'imprimés et de paquets ainsi que dans le domaine des prestations. Avec un montant de 4,5 milliards en 2017, ils affichent un niveau légèrement inférieur à celui de l'année précédente (- 1,2 %).

Valeur présentée en termes nets, le résultat obtenu au titre des *services financiers* provient principalement des activités de PostFinance. Il comprend le résultat des opérations d'intérêts ainsi que celui des prestations et des commissions. Le résultat atteint en 2017 est de 1,8 milliard, ce qui correspond à une légère progression par rapport à l'année précédente (+ 1,1 %).

Les revenus issus des *prestations de télécommunication* proviennent uniquement de Swisscom. Avec un montant de 11,7 milliards, le chiffre d'affaires net réalisé par l'entreprise reste stable. Le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre de l'activité de base en Suisse a régressé de 189 millions (9,5 mrd au total), principalement en raison du recul des revenus liés au réseau de téléphonie fixe et aux services d'itinérance. À l'inverse, le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre des activités menées à l'étranger a progressé de 209 millions.

Les revenus obtenus dans le *domaine de l'armement* sont réalisés par RUAG. D'un total de 2,0 milliards, ils englobent le domaine de la technique militaire (0,9 mrd) et le domaine civil (1,1 mrd). En progression de 5,2 % par rapport à l'année précédente, les revenus supplémentaires ont été réalisés principalement dans le domaine de la technique militaire.

D'un montant de 7,9 milliards, les *revenus provenant du domaine des transports* sont réalisés par les CFF, BLS Réseau SA et CarPostal. Ils comprennent également les prestations fournies par les pouvoirs publics. Par rapport à l'année précédente, ils ont augmenté de 120 millions, soit de 1,5 %. Cette augmentation découle principalement de la hausse des revenus liés au transport des voyageurs par les CFF.

En légère baisse par rapport à l'année précédente, les *autres revenus de prestations* ont été réalisés, notamment, dans les domaines des services de navigation aérienne (Skyguide), des prestations d'assurance (ASRE), des marchandises commerciales de la Poste et des émoluments administratifs (par ex. IPI, IFSN, Swissmedic, FINMA).

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat annuel du secteur des entreprises est de 2,6 milliards, soit 142 millions (- 5,1 %) de moins que l'année précédente. Cette baisse est imputable à la hausse des amortissements requis (+ 202 mio). Des amortissements spéciaux ont dû être effectués en particulier par CFF Cargo.

Swisscom (1568 mio) et la Poste (375 mio) ont le plus contribué au résultat de l'exercice. En ce qui concerne le résultat de Swisscom, il convient toutefois de noter que la moitié du chiffre d'affaires de l'entreprise revient aux actionnaires minoritaires.

24 SECTEUR DES ASSURANCES SOCIALES

Le compte de résultats du secteur des assurances sociales comprend le résultat opérationnel et le résultat financier. Le résultat opérationnel correspond au résultat de répartition des assurances sociales.

SECTEUR DES ASSURANCES SOCIALES: COMPTE DE RÉSULTATS

mio CHF	2016	2017	Δ 2016-17	
			val. abs.	en %
Résultat de l'exercice	1 366	2 622	1 256	92,0
Résultat opérationnel	109	233	125	114,5
Revenus opérationnels	60 758	61 523	764	1,3
Cotisations de l'assuré/de l'employeur	44 378	44 850	472	1,1
Contributions de la Confédération	12 431	12 639	208	1,7
Contributions des cantons	190	193	3	1,8
Parts fiscales	3 693	3 783	90	2,4
Autres revenus	66	56	-10	-15,6
Charges opérationnelles	60 650	61 289	640	1,1
Prestations en espèces et contributions	59 215	59 857	642	1,1
Charges administratives	1 434	1 432	-2	-0,2
Résultat financier	1 257	2 388	1 132	90,1
Résultat des placements	1 257	2 388	1 132	90,1

RÉSULTAT DE RÉPARTITION

Les assurances sociales de la Confédération sont financées selon le principe de la répartition. Les prestations d'assurance versées sont ainsi compensées par les cotisations des assurés et de l'employeur. Une part importante du financement des assurances sociales provient également des contributions fournies par les collectivités publiques (en particulier par la Confédération). Le résultat de répartition indique si les contributions et les avances des collectivités publiques permettent de couvrir les prestations d'assurance versées.

Avec un montant de 233 millions, le résultat de répartition consolidé des assurances sociales de la Confédération est tout juste positif. Présentés par assurance sociale, les résultats de répartition présentent d'importantes divergences. Alors qu'il est positif pour l'AI (797 mio) et l'assurance-chômage (410 mio), le résultat de répartition est négatif pour l'AVS (- 1039 mio) et les APG (- 49 mio).

RÉSULTAT FINANCIER

Ayant atteint 2,4 milliards en 2017 (2016: 1,3 mrd), le résultat financier est principalement issu des placements de la fortune des trois fonds de compensation AVS/AI/APG. Administrés en commun, ces fonds disposaient, au jour de clôture, d'une fortune se montant à 36,9 milliards. Les placements de la fortune prennent en considération les différents profils de risques, d'où les différences entre les rendements.

La liquidité du fonds de l'assurance-chômage est assurée par un prêt de trésorerie accordé par la Confédération.

SECTEUR DES ASSURANCES SOCIALES: COMPTE DE RÉSULTATS PAR UNITÉ

mio CHF	AVS	AI	APG	AC	Autres	Consolidation	2017
Résultat de l'exercice	1 087	1 122	12	400	-	0	2 622
Résultat opérationnel	-1 039	797	-49	410	-	114	233
Revenus opérationnels	42 253	10 031	1 675	7 717	111	-264	61 523
Cotisations de l'assuré/de l'employeur	31 143	5 218	1 675	7 060	19	-264	44 850
Contributions de la Confédération	8 464	3 626		489	61		12 639
Contributions des cantons				163	30		193
Parts fiscales	2 642	1 142					3 783
Autres revenus	5	46		5			56
Charges opérationnelles	43 292	9 235	1 724	7 307	111	-379	61 289
Prestations en espèces et contributions	43 095	8 617	1 721	6 580	109	-264	59 857
Charges administratives	196	504	3	727	2	-	1 432
Charges d'intérêts (prêt de l'AVS à l'AI)		114				-114	-
Résultat financier	2 126	325	61	-10	-	-114	2 388
Résultat des placements	2 012	325	61	-10			2 388
Revenus des intérêts (prêt de l'AVS à l'AI)	114					-114	-

ASSURANCE-VIEILLESSE ET SURVIVANTS (AVS)

L'AVS clôt l'exercice 2017 sur un résultat de répartition négatif de - 1039 millions (2016: - 767 mio). Cette détérioration par rapport à l'année précédente s'inscrit dans la tendance à la baisse qui s'observe depuis plusieurs années. Le résultat de répartition est en effet négatif depuis 2014. Malgré leur augmentation, les cotisations des assurés et de l'employeur (+ 0,9 %) ainsi que les contributions de la Confédération (+ 1,8 %) et les parts provenant d'impôts (+ 2,4 %) ne parviennent pas à couvrir les prestations versées, elles aussi en hausse (+ 1,8 %).

La fortune totale du fonds de compensation de l'AVS (31,8 mrd) a produit un rendement de 6,82 %. Le bon résultat des placements, qui se monte à 2012 millions, a permis à l'assurance d'obtenir un résultat annuel positif de 1087 millions.

ASSURANCE-INVALIDITÉ (AI)

L'AI clôt l'exercice 2017 sur un résultat de répartition positif de 797 millions (2016: 693 mio). Ce résultat positif confirme la tendance des dernières années. Tant les cotisations des assurés et de l'employeur (+ 0,9 %) que les contributions de la Confédération (+ 2,0 %) et les parts issues d'impôts (+ 2,7 %) sont en hausse. Les prestations versées ont augmenté de 0,4 %.

La fortune totale du fonds de compensation de l'AI (4,2 mrd) a généré un rendement de 6,84 %. Le bon résultat des placements, qui se monte à 325 millions, a permis à l'assurance d'obtenir un résultat annuel positif de 1122 millions.

ALLOCATIONS POUR PERTE DE GAIN (APG)

Le fonds de compensation des APG clôt l'exercice 2017 sur un résultat de répartition négatif de - 49 millions (2016: - 87 mio). Les cotisations des assurés et de l'employeur, de même que les prestations versées ne présentent qu'une variation négligeable par rapport à l'année précédente.

La fortune totale du fonds de compensation des APG (0,9 mrd) a généré un rendement de 6,98 %. Grâce au bon résultat des placements, qui s'élève à 61 millions, l'assurance obtient un résultat annuel positif de 12 millions.

ASSURANCE-CHÔMAGE (AC)

L'AC clôt l'exercice 2017 sur un résultat de répartition positif de 410 millions (2016: 148 mio). Tant les cotisations des assurés et de l'employeur (+ 1,8 %) que les contributions de la Confédération et des cantons (+ 1,7 %) sont en hausse. En revanche, les prestations versées ont reculé de 2,0 % par rapport à l'année précédente.

Les prêts de trésorerie accordés à l'AC ont diminué de 300 millions en 2017 pour s'établir à 2,2 milliards.

3 CARACTÉRISTIQUES

31 CATÉGORIES D'UNITÉS CONSOLIDÉES

En plus de l'administration fédérale centrale, il existe d'autres unités et organisations qui sont rattachées à la Confédération par des liens de propriété, d'autres relations de nature financière ou en vertu de la loi. Ces unités font également partie du périmètre de consolidation du CCC.

ORGANISATIONS/UNITÉS

Les unités de consolidation du CCC peuvent être classées dans les catégories suivantes:

administration générale de la Confédération;
fonds dotés d'un compte spécial;
unités administratives décentralisées dotées d'une comptabilité propre;
entreprises dans lesquelles la Confédération détient une participation;
assurances sociales de la Confédération.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION

Le compte de l'administration générale de la Confédération concerne les finances fédérales et est soumis aux règles du frein à l'endettement. Il correspond donc à la définition du compte de la Confédération et inclut les départements et leurs unités administratives, la Chancellerie fédérale, l'Assemblée fédérale (y c. les Services du Parlement), le Conseil fédéral, les secrétariats généraux, les tribunaux fédéraux (y c. les commissions de recours et d'arbitrage), le Ministère public de la Confédération et l'Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération ainsi que les unités de l'administration fédérale décentralisée qui ne tiennent pas de comptabilité propre.

L'administration fédérale centrale assume les tâches ministérielles. Ces dernières comprennent notamment la préparation des dossiers politiques et les tâches relevant de la puissance publique, pour l'exécution desquelles des interventions dans des droits fondamentaux sont fréquemment requises (par ex. la sécurité ou la justice). Elles nécessitent une importante légitimation démocratique et un suivi politique serré. Par ailleurs, elles doivent être étroitement coordonnées avec d'autres tâches de l'administration fédérale centrale.

L'administration générale de la Confédération finance ses dépenses essentiellement en prélevant des impôts. Alors que les recettes fiscales représentent plus de 90 % des recettes globales de la Confédération, les recettes non fiscales (par ex. les bénéfices versés par les entreprises dans lesquelles la Confédération détient une participation et les émoluments) jouent un rôle moindre. L'administration générale de la Confédération effectue avant tout des opérations de transfert. Ainsi la majeure partie des fonds est réacheminée sous forme de contributions, d'indemnités ou de participations. Ces dépenses de transfert, tout comme les dépenses propres de l'administration générale, sont soumises au frein à l'endettement.

FONDS DOTÉS D'UN COMPTE SPÉCIAL

Les fonds munis d'un compte spécial sont le fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) et le fonds d'infrastructure (FI). Des lois spéciales en régissent le fonctionnement. La loi sur les finances (LFC) s'applique à titre subsidiaire. Depuis l'exercice comptable 2018, le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) remplace le FI. Même si ces deux fonds ne sont pas intégrés dans le compte de la Confédération, ils y sont étroitement liés. Ils n'ont pas de personnalité juridique. Les fonds ont été détachés du compte de la Confédération dans le but d'accroître la sécurité à long terme de la planification et de la réalisation pour les investissements dans l'infrastructure de transport.

Le FIF couvre l'exploitation et le maintien de la qualité des infrastructures ferroviaires ainsi que l'aménagement de celles-ci. Le FORTA finance toutes les dépenses de la Confédération dans le domaine des routes nationales (exploitation, entretien, aménagement, achèvement du réseau de routes nationales et élimination des goulets d'étranglement) ainsi que les contributions aux infrastructures du trafic d'agglomération.

Les fonds sont principalement alimentés par des recettes à affectation obligatoire et par des apports provenant du budget général de la Confédération. Ces ressources sont soumises au frein à l'endettement qui s'applique au compte de la Confédération. En outre, des contributions cantonales à hauteur de 500 millions complètent chaque année le FIF. Les prélèvements sur les fonds sont opérés en fonction de leur affectation et ne sont pas soumis au frein à l'endettement.

Unités de consolidation

FIF, FORTA

UNITÉS ADMINISTRATIVES DÉCENTRALISÉES DOTÉES D'UNE COMPTABILITÉ PROPRE

Les unités administratives décentralisées dotées d'une comptabilité propre sont juridiquement indépendantes et ne sont plus rattachées à l'administration fédérale centrale. Elles remplissent des tâches très diverses et fournissent avant tout des prestations à caractère monopolistique ou accomplissent des tâches de surveillance de l'économie ou de la sécurité. Elles ont quitté l'administration centrale car leurs tâches ne nécessitent pas une coordination étroite avec les autres tâches fédérales et leur indépendance constitue un certain avantage. Néanmoins, un suivi serré demeure indispensable et est assuré par le biais de la gestion en tant que propriétaire.

Les *prestations à caractère monopolistique* concernent en général des tâches proches du marché qu'une entreprise privée serait en principe aussi capable d'assumer. Leur exécution revient cependant aux pouvoirs publics soit pour des motifs historiques ou sociaux, soit en raison d'une défaillance du marché. Cette catégorie regroupe également des tâches régies par des prescriptions scientifiques, techniques ou internationales et pour lesquelles il n'existe par conséquent que peu de marge en matière de gestion politique.

Les *tâches de surveillance de l'économie ou de la sécurité* relèvent certes de la puissance publique, mais elles doivent être exécutées hors de toute influence de la part du monde politique. Leur décentralisation s'impose pour conserver l'indépendance de l'activité de surveillance.

Le financement de ces unités est fonction de l'exécution des tâches. Les unités qui fournissent essentiellement des prestations à caractère monopolistique sont financées en grande partie par des contributions provenant de l'administration générale de la Confédération (paiements de transfert). Dans le CCC, elles font partie du secteur de l'administration fédérale. Les unités qui assument des tâches de surveillance de l'économie ou de la sécurité financent leur activité en priorité en percevant des émoluments et des taxes de surveillance. Elles sont classées dans le secteur des entreprises.

Unités de consolidation

*Prestations à caractère monopolistique: domaine des EPF, IFFP, METAS, Pro Helvetia, MNS
Tâches de surveillance de l'économie ou de la sécurité: FINMA, IPI, IFSN, ASR, SCH, Swissmedic*

ENTREPRISES DANS LESQUELLES LA CONFÉDÉRATION DÉTIENT UNE PARTICIPATION

La Confédération détient la majorité des participations dans plusieurs entreprises et les contrôle en sa qualité d'actionnaire majoritaire.

En principe, ces entreprises fournissent leurs prestations en vertu des conditions du marché. En règle générale, les dispositions légales régissant le service universel doivent garantir la fourniture d'un approvisionnement de base dans le respect de l'intérêt public (par ex. pour les services postaux ou les transports publics).

Ces unités se financent par conséquent en grande partie sur le marché. Le compte de la Confédération (ou les fonds dotés d'un compte spécial) indemnise les entreprises à concurrence du montant que celles-ci dépensent pour fournir les prestations servant à garantir l'approvisionnement de base.

Unités de consolidation

La Poste Suisse SA, Swisscom SA, CFF SA, RUAG Suisse SA, Skyguide SA, SIFEM SA, BLS Réseau SA

ASSURANCES SOCIALES DE LA CONFÉDÉRATION

Sont considérées comme assurances sociales de la Confédération les assurances sociales (obligatoires) du 1^{er} pilier (AVS/AI), les APG, les allocations familiales dans l'agriculture (AFA) ainsi que l'AC.

Le 1^{er} pilier couvre les prestations de base de l'assurance-vieillesse et survivants et de l'assurance-invalidité suisses. Les allocations pour perte de gain fournissent une compensation appropriée des pertes de gain en cas de service ou de maternité. L'application de l'AVS et de l'AI est décentralisée et passe par l'employeur, l'employé, la Centrale de compensation (CdC), les caisses de compensation des fédérations, des cantons et de la Confédération ainsi que par les offices AI. La gestion de fortune est centralisée: toutes les contributions sont versées aux fonds de compensation juridiquement indépendants AVS/AI/APG. Ces derniers assument également toutes les dépenses.

L'AC fournit des prestations en cas de chômage, d'interruptions de travail en raison des conditions météorologiques, de réduction de l'horaire de travail et d'insolvabilité de l'employeur. Elle prend également en charge les mesures de réinsertion professionnelle. Les responsabilités sont réparties entre les divers organes d'exécution. Les cantons et les partenaires sociaux collaborent pour mettre en œuvre l'AC. La CdC et la Commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage assument en premier lieu les tâches de gestion et exercent la surveillance du fonds de compensation de l'AC. Celui-ci ne jouit pas de la personnalité juridique, mais possède sa propre comptabilité. La fortune de ce fonds de compensation est gérée par la Confédération.

Un système de répartition assure en grande partie le financement des assurances sociales de la Confédération. Ce sont donc principalement les cotisations versées par les employés et les employeurs qui couvrent les prestations des assurances sociales. À cela s'ajoutent d'importantes contributions des administrations publiques.

Unités de consolidation

AVS, AI, APG, AFA, AC

32 PILOTAGE DES UNITÉS CONSOLIDÉES PAR LA CONFÉDÉRATION

La structure des unités et organisations décide de la forme de pilotage. En principe, les conditions-cadres énoncées ci-dessous s'appliquent.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION ET FONDS DOTÉS D'UN COMPTE SPÉCIAL

Le compte de la Confédération et les comptes spéciaux que sont le FIF et le FI (désormais FORTA) forment ensemble le compte d'État. Les différents comptes qui sont regroupés au sein de ce dernier ne sont pas consolidés. L'Assemblée fédérale doit les approuver chacun séparément.

L'Assemblée fédérale dispose de différents instruments de crédit pour gérer et contrôler les charges et les dépenses d'investissement de la Confédération. On distingue les crédits budgétaires et les crédits supplémentaires, qui se réfèrent à un exercice comptable (précis), et les crédits d'engagement et les plafonds des dépenses, qui permettent de gérer des projets sur plusieurs années.

Le Parlement gère non seulement les dépenses et les charges, mais peut, au besoin, également influencer directement les prestations et les résultats attendus dans le cadre du processus d'établissement du budget et du plan financier. Cette gestion axée sur les objectifs et les résultats est renforcée par l'introduction du nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale (NMG).

En se fondant sur la Constitution et les dispositions légales, l'Assemblée fédérale arrête, dans le cadre du budget, les apports annuels aux fonds dotés d'un compte spécial. Pendant la durée de vie des fonds, elle approuve chaque année leurs comptes. En approuvant l'arrêté fédéral relatif au budget de la Confédération, l'Assemblée fédérale fixe également, par arrêté fédéral simple, le montant qui sera prélevé chaque année sur les fonds.

UNITÉS ADMINISTRATIVES DÉCENTRALISÉES DOTÉES D'UNE COMPTABILITÉ PROPRE ET ENTREPRISES DANS LESQUELLES LA CONFÉDÉRATION DÉTIENT UNE PARTICIPATION

En tant que garante, la Confédération demeure responsable de l'accomplissement des tâches même si celles-ci ont été externalisées. Elle peut être propriétaire à part entière, actionnaire principal ou actionnaire majoritaire de l'unité en question. L'influence qu'elle peut exercer est fortement déterminée par la forme juridique de l'unité externalisée. Les instruments de pilotage doivent déployer un effet maximal et par conséquent être conçus de manière à agir à court, moyen et long termes.

Le pilotage se fonde sur des bases légales et est axé sur le long terme. Les sociétés anonymes sont régies par le droit des obligations, à moins que les dispositions d'une loi spéciale ne s'appliquent. La Confédération a l'obligation légale de détenir la majorité du capital et des voix de ses entreprises. Elle dispose d'une plus grande marge en matière de réglementation pour ses établissements. Dans ce cas, les modèles s'inspirant de la typologie des tâches ainsi que des principes de la Confédération en matière de gouvernement d'entreprise visent à instaurer une normalisation, en admettant toutefois l'existence de dérogations justifiées.

En règle générale, c'est le Conseil fédéral qui adopte tous les quatre ans les objectifs stratégiques pour chaque unité autonome. Cette décision ne revient aux plus hauts organes dirigeants que dans le cas des entités assumant des tâches de surveillance de l'économie et de la sécurité, qui peuvent demander, le cas échéant, l'approbation du Conseil fédéral.

Des entretiens réunissant le propriétaire (représentants de la Confédération) et des membres de la direction de l'entité devenue autonome ont en général lieu plusieurs fois par année. Il s'agit alors de discuter du rapport intermédiaire concernant l'atteinte des objectifs fixés et d'aborder des questions d'actualité.

ASSURANCES SOCIALES DE LA CONFÉDÉRATION

On applique le principe voulant que la législation soit centralisée et la surveillance exercée par la Confédération, alors que l'exécution des tâches est accomplie de manière décentralisée. La Confédération surveille l'application uniforme des lois. En outre, le Conseil fédéral rend régulièrement compte de la mise en œuvre des tâches des assurances sociales.

Le pilotage stratégique des assurances sociales de la Confédération correspond pour l'essentiel à la fonction gouvernementale du Conseil fédéral. Ce dernier et l'administration doivent identifier en temps utile les défis actuels et futurs et prendre au besoin les mesures requises. La Commission fédérale de l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité et la Commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage soutiennent le Conseil fédéral dans l'accomplissement de cette tâche en donnant leur préavis sur l'exécution et le développement ultérieur des assurances concernées. Elles peuvent par ailleurs lui soumettre des propositions.

L'évolution des assurances sociales dépend fortement de l'environnement économique et sociétal. Les prestations de ces assurances étant régies par des dispositions légales, ni le Conseil fédéral ni le Parlement ne peuvent exercer une influence à court terme.

33 RAPPORT SUR L'ÉTAT DES FINANCES DES UNITÉS CONSOLIDÉES

Divers rapports relatifs à l'état des finances des unités administratives ou juridiques de la Confédération sont publiés à l'échelon fédéral. Ces publications sont établies, en premier lieu, en réponse aux besoins liés à la conduite politique et en application des normes et prescriptions légales.

Comme il est dit précédemment, des segments importants de l'activité de la Confédération et, par conséquent, des parts entières d'actifs et d'engagements ont été transférées, pour diverses raisons, vers des unités spécialisées. Étant donné que ces unités sont liées par un nombre élevé de transferts de capitaux et de versements d'envergure, ces rapports ne permettent pas, à eux seuls, de fournir une vue d'ensemble exhaustive de la situation de la Confédération en termes de patrimoine, de finances et de revenus.

Le compte consolidé de la Confédération offre la possibilité d'établir une appréciation nette de la situation, car il fait abstraction des transferts internes. Pour garantir la pertinence des chiffres publiés, les évaluations effectuées dans le cadre du compte consolidé se fondent sur des principes uniformes. La vue d'ensemble fournie par le compte consolidé permet d'obtenir une plus grande transparence sur le patrimoine, les engagements (y c. les engagements conditionnels) et le capital propre de la Confédération.

34 RAPPORT ENTRE LE COMPTE CONSOLIDÉ ET LA STATISTIQUE FINANCIÈRE

Alors que les chiffres publiés par la statistique des finances publiques suisses (statistique financière) portent sur l'ensemble du secteur des administrations publiques, lui-même subdivisé en quatre sous-secteurs, les chiffres fournis par le compte consolidé portent, en revanche, sur trois secteurs.

LE SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES REGROUPE LES SOUS-SECTEURS SUIVANTS

Sous-secteur de la Confédération
Sous-secteur des cantons
Sous-secteur des communes
Sous-secteur des assurances sociales

Pour la statistique financière, les critères du système européen des comptes (SEC 2010) régissent l'attribution des unités au secteur «Administrations publiques». Le compte consolidé de la Confédération, en revanche, s'appuie sur les critères appliqués dans le cadre de la présentation des comptes (IPSAS). C'est pourquoi les périmètres de consolidation de la statistique financière et du compte consolidé ne sont pas identiques.

Portée des rapports annuels

COMPTE CONSOLIDÉ DE LA CONFÉDÉRATION

STATISTIQUE FINANCIÈRE

Secteur de la Confédération

Administration générale

Administration générale

Autres unités

Fonds dotés d'un compte spécial

Fonds dotés d'un compte spécial

Unités adm. décentralisées
financées par l'impôt

Unités adm. décentralisées
financées par l'impôt

Secteur des entreprises

Unités adm. décentralisées
non ou en partie financées par l'impôt

Sous-secteur de la Confédération

Entreprises avec participation de la Conf.

Secteur des assurances sociales

Assurances sociales

Sous-secteur des assurances sociales

Sous-secteur des cantons

Sous-secteur des communes

DIFFÉRENCES ENTRE LES PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION

Bien que comparables, le secteur de l'administration fédérale selon le compte consolidé et le sous-secteur «Confédération» selon la statistique financière ne sont pas identiques.

Comparé au secteur de l'administration fédérale, le sous-secteur «Confédération» est plus vaste et englobe, en plus, les unités suivantes: Fonds national suisse, Suisse Tourisme, fonds alimenté par le supplément perçu sur les coûts de transport d'électricité, Fondation des immeubles pour les organisations internationales.

Le sous-secteur «Assurances sociales» et le secteur des assurances sociales se recoupent presque complètement. La seule différence réside dans l'assurance maternité de Genève, qui est comprise dans le sous-secteur «Assurances sociales».

Seule la statistique financière comprend des sous-secteurs relatifs aux cantons et aux communes.

Pour sa part, le compte consolidé couvre, dans le secteur des entreprises, les entreprises dans lesquelles la Confédération détient des participations ainsi que les unités administratives décentralisées pas ou peu financées par l'impôt. Les unités réunies dans ce secteur ne font pas partie du secteur des administrations publiques de la statistique financière.

DIFFÉRENCES ENTRE LES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE SAISIE

Dans la statistique financière, les critères applicables à la saisie d'opérations comptables et à l'évaluation diffèrent, en partie, des critères définis par les normes IPSAS en matière de comptabilisation et d'évaluation.

Dans la statistique financière, les postes du bilan sont plus souvent évalués à la valeur du marché, tandis que l'évaluation selon les normes IPSAS se fonde, en principe, sur le coût d'origine selon la méthode dite du «coût d'acquisition amorti» (at amortized cost).

RAPPORT FINANCIER

1 COMPTE ANNUEL

11 COMPTE DE RÉSULTATS

mio CHF	2016	2017	Chiffre à l'annexe
Revenus fiscaux	63 370	66 687	1
Revenus de prestations de service et de production	27 747	27 364	2
Revenus provenant des assurances sociales	43 331	43 814	3
Autres revenus	5 399	6 297	4
Revenus opérationnels	139 848	144 162	
Charges de personnel	19 816	20 140	5
Charges de biens et services et charges d'exploitation	17 417	17 300	6
Charges de transfert	29 045	29 871	7
Charges liées aux assurances sociales	59 215	59 857	3
Amortissements et dépréciations	8 457	8 579	15/16
Charges opérationnelles	133 949	135 748	
Résultat opérationnel	5 900	8 414	
Résultat financier	-215	1 102	8
Part dans le résultat des sociétés associées	185	157	17
Impôts sur les revenus des entreprises de la Confédération	-535	-573	9
Résultat de l'exercice	5 335	9 100	
<i>Part de la Confédération suisse</i>	<i>4 528</i>	<i>8 316</i>	
<i>Participations minoritaires</i>	<i>808</i>	<i>783</i>	

12 BILAN

mio CHF	2016	2017	Chiffre à l'annexe
Actif	337 464	352 281	
Actif circulant	103 356	122 147	
Liquidités et placements à court terme	49 067	59 556	11
Créances	16 109	17 618	12
Placements financiers	30 340	37 166	13
Stocks	4 857	4 943	14
Comptes de régularisation actifs	2 958	2 835	
Avoirs courants de l'impôt sur le revenu	25	29	
Actif immobilisé	234 108	230 134	
Immobilisations corporelles	130 821	132 738	15
Immobilisations incorporelles	8 842	9 065	16
Placements financiers	87 324	81 217	13
Participations	4 503	4 906	17
Avoirs différés des impôts sur les bénéfices	1 918	1 370	
Autres actifs immobilisés	700	838	
Passif	337 464	352 281	
Capitaux de tiers à court terme	155 737	163 092	
Engagements courants	14 384	17 517	18
Comptes de régularisation passifs	6 979	8 830	
Engagements financiers	20 539	20 646	19
Fonds de clients	112 136	114 430	19
Engagements courants en matière d'impôts sur les revenus	157	246	
Provisions	1 541	1 422	20
Capitaux de tiers à long terme	130 363	121 993	
Engagements financiers	82 539	79 388	19
Provisions	18 199	20 471	20
Engagements de prévoyance en faveur du personnel	25 649	17 814	21
Engagements différés en matière d'impôts sur les revenus	859	987	
Autres engagements	3 117	3 334	22
Capital propre	51 365	67 196	
Participations minoritaires	6 546	7 109	
Capital propre Confédération	44 819	60 086	
Fonds affectés	39 371	42 833	
Capital propre distinct	5 448	17 253	

13 COMPTE DES FLUX DE FONDS

mio CHF	2016	2017
Total des flux de fonds	-6 137	10 489
Flux de fonds provenant des activités opérationnelles	8 789	22 205
Résultat de l'exercice	5 335	9 100
Amortissements et dépréciations	8 411	8 577
Résultat des participations associées	-193	-157
Bénéfices provenant de ventes	-319	-309
Augmentation/diminution des provisions, en termes nets	-184	2 148
Autres transactions sans incidences sur les liquidités	-4 129	-1 395
Variation de l'actif circulant net	-132	4 241
Flux de fonds provenant des activités d'investissement	-18 210	-9 564
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-10 003	-9 834
Vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	489	664
Acquisition de participations et de filiales	-45	-261
Vente de participations et de filiales	129	100
Dépenses découlant de placements financiers	-35 504	-38 296
Recettes découlant de placements financiers	26 690	38 024
Dividendes et bénéfices perçus	33	38
Flux de fonds provenant des activités de financement	3 284	-2 152
Engagements financiers contractés	44 151	39 838
Engagements financiers remboursés	-40 283	-41 397
Augmentation du capital	-0	-0
Versement de gains et de dividendes	-584	-592
Variation des participations minoritaires	-0	-0

ÉTAT DU FONDS ARGENT

mio CHF	2016	2017
État des liquidités et des placements à court terme au 01.01.	55 203	49 067
Augmentation (+)/Diminution (-)	-6 137	10 489
État des liquidités et des placements à court terme au 31.12.	49 067	59 556

14 ÉTAT DU CAPITAL PROPRE

mio CHF	Route	Chemins de fer	Assurances sociales	Autres	Total des fonds affectés	Capital-risque	Autre capital propre	Capital propre total de la Confédération	Participations minoritaires	Capital propre total
	1	2	3	4	5 (1-4)	6	7	8 (5-7)	9	10 (8+9)
Capital propre										
État au 01.01.2016	3 413	-8 950	36 536	6 123	37 122	5 518	-3 345	39 295	5 897	45 192
Variation des fonds spéciaux	-223	-	-	313	90	-	-	90	-	90
Réévaluation des engagements de prévoyance en faveur du personnel	-	-	-	-	-	-	938	938	570	1 508
Réévaluation des sociétés associées	-	-	-	-	-	-	-1	-1	-3	-4
Réévaluation des instruments financiers	-	-	-	-	-	-	197	197	6	204
Variation des impôts différés	-	-	-	-	-	-	-172	-172	-156	-328
Variation de la conversion de devises	-	-	-	-	-	-	23	23	-9	14
Total des postes enregistrés sous le capital propre	-223	-	-	313	90	-	985	1 075	407	1 482
Résultat de l'exercice	205	108	1 366	481	2 159	-	2 369	4 528	808	5 335
Total des gains et pertes enregistrés	-18	108	1 366	794	2 249	-	3 353	5 602	1 215	6 817
Distributions du bénéfice	-	-	-	-	-	-	-25	-25	-559	-584
Variation des réserves	-	-	-	-	-	929	-929	-	-	-
Transactions distinctes	-	-	-	-	-0	-	-54	-54	-6	-60
État au 31.12.2016	3 395	-8 842	37 902	6 917	39 371	6 447	-999	44 819	6 546	51 365
Variation des fonds spéciaux	-88	-	-	110	23	-	-	23	-	23
Réévaluation des engagements de prévoyance en faveur du personnel	-	-	-	-	-	-	7 340	7 340	423	7 764
Réévaluation des sociétés associées	-	-	-	-	-	-	-2	-2	1	-1
Réévaluation des instruments financiers	-	-	-	-	-	-	23	23	-5	19
Variation des impôts différés	-	-	-	-	-	-	-488	-488	-84	-572
Variation de la conversion de devises	-	-	-	-	-	-	80	80	71	151
Total des postes enregistrés sous le capital propre	-88	-	-	110	23	-	6 954	6 977	407	7 383
Résultat de l'exercice	193	572	2 622	53	3 439	-	4 877	8 316	783	9 100
Total des gains et pertes enregistrés	105	572	2 622	163	3 462	-	11 832	15 293	1 190	16 483
Distributions du bénéfice	-	-	-	-	-	-	-25	-25	-567	-592
Variation des réserves	-	-	-	-	-	110	-110	-	-	-
Transactions distinctes	-	-	-	-	0	-	-2	-1	-59	-60
État au 31.12.2017	3 500	-8 270	40 523	7 079	42 833	6 557	10 696	60 086	7 109	67 196

En majeure partie affecté, le capital propre ne peut pas être utilisé pour assurer l'exécution générale des tâches de la Confédération. Des fonds sont considérés affectés dans le compte consolidé lorsque, au moment de leur afflux, leur utilisation a déjà été prédéfinie par une loi ou le bailleur des fonds.

Les affectations suivantes ont été fixées:

- Les fonds affectés à la *route* comprennent le capital propre du fonds d'infrastructure (FI) et les ressources issues du financement spécial «circulation routière».
- Les fonds affectés au *trafic ferroviaire* comprennent le capital propre négatif du fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF).
- Les fonds affectés aux *assurances sociales* comprennent le capital propre des assurances sociales AVS/AI/APG et AC.
- Les *autres* fonds affectés comprennent les fonds et financements spéciaux visés aux art. 53 et 54 LFC (sans le financement spécial pour la circulation routière) et attribués au capital propre, les autres fonds affectés issus du budget fédéral ainsi que les fonds affectés du domaine des EPF et de Pro Helvetia.

Par ailleurs, le *capital-risque* fait l'objet d'une catégorie distincte: il comprend les fonds propres réglementaires de PostFinance ainsi que le capital de base et le capital porteur de risques de l'ASRE.

Après déduction du capital propre affecté, du capital-risque et du capital des entreprises consolidées revenant aux actionnaires minoritaires, le solde subsistant pour l'exécution générale des tâches se monte à 10,7 milliards. Influencé en particulier par le résultat annuel de la Confédération et de ses entreprises ainsi que par la réévaluation des engagements de prévoyance en faveur du personnel, ce montant peut donc fortement varier d'une année à l'autre.

2 ANNEXE AU COMPTE ANNUEL

21 PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE CONSOLIDÉ

NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES PAR LE COMPTE CONSOLIDÉ DE LA CONFÉDÉRATION (CCC)

En vertu de l'ordonnance sur les finances de la Confédération (OFC), l'établissement du CCC est régi par les normes comptables internationales pour le secteur public (*International Public Sector Accounting Standards*, IPSAS). Une image reflétant fidèlement la situation réelle (*True & Fair View*) constitue la base des états financiers.

NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES PAR LES UNITÉS DE CONSOLIDATION

À l'exception des assurances sociales, toutes les unités regroupées dans le périmètre de consolidation du CCC présentent un compte qui répond au principe de l'image fidèle. Le CCC reprend donc en principe leurs comptes sans les modifier. En revanche, si les réglementations suivies par les unités de consolidation en matière de comptabilisation et d'évaluation diffèrent sensiblement des normes IPSAS, les comptes de telles unités seront rectifiés en conformité avec ces normes.

Les différences suivantes ont été identifiées et ajustées pour le CCC:

- *Constructions dans le domaine des infrastructures ferroviaires*: dans les comptes des CFF, d'Alp Transit Gothard (Gothard, Ceneri) et de BLS Réseau SA (Lötschberg, Rosshäusern), les coûts liés aux travaux de percement de tunnels ne sont pas portés à l'actif. Par contre, dans le CCC, ces constructions servant l'infrastructure sont portées au bilan selon leur potentiel d'utilisation et ensuite amorties.
- *Engagements financiers*: les prêts conditionnellement remboursables, qui figurent au titre d'engagements financiers au bilan des comptes des CFF, d'Alp Transit Gothard (Gothard, Ceneri) et de BLS Réseau SA sont présentés sous le capital propre dans le CCC. En effet, selon les normes IPSAS, ces prêts, quelle que soit leur forme juridique, doivent, selon l'optique économique, être considérés comme faisant partie du capital propre. Les prêts octroyés par la Confédération sont éliminés dans le cadre de la consolidation. Quant aux prêts conditionnellement remboursables accordés par les cantons, ils restent dans le capital propre consolidé.
- *Prévoyance en faveur du personnel*: certaines clôtures sont établies suivant les directives des SWISS GAAP RPC (notamment CFF, RUAG et Skyguide). Par conséquent, les engagements de prévoyance ne sont inscrits au passif que lorsque des promesses d'assainissement ont été confirmées. En revanche, le CCC prévoit l'inscription au passif de l'ensemble des prestations liées à la prévoyance pour la vieillesse au moyen de méthodes d'évaluation actuarielles (IPSAS 39).

DIFFÉRENCES AVEC LES NORMES COMPTABLES IPSAS DANS LE CCC

Malgré les modifications décrites ci-avant apportées aux clôtures des comptes, certaines opérations présentées dans le CCC ne répondent pas aux règles de comptabilisation et d'évaluation selon les normes IPSAS.

Comptabilisation par exercice

Les revenus provenant de l'impôt fédéral direct sont comptabilisés au moment du versement par les cantons des parts revenant à la Confédération et les cotisations des assurés aux assurances sociales de la Confédération au moment de l'entrée des paiements. La comptabilisation ne répond donc pas au principe de la comptabilité d'exercice.

Établissement du bilan et évaluation

Le matériel d'armement porté à l'actif comprend les systèmes principaux (systèmes A) visés dans les programmes d'armement. Les charges liées au matériel d'armement différent portent sur l'acquisition et non sur la période d'utilisation.

RELATIONS INTRAGROUPES

Afin de permettre une présentation en chiffres nets, les opérations intragroupes doivent être éliminées lors de la consolidation. Les participations croisées et les paiements de transfert étant nombreux et considérables entre les unités de consolidation, ce principe est appliqué également par le CCC. La pertinence des chiffres présentés s'en trouve accrue.

Toutefois, le CCC néglige ce principe pour des considérations économiques (temps à disposition, ratio coûts/utilité) dans les cas exposés ci-dessous. Les simplifications retenues n'ont cependant pas d'incidence majeure sur le bilan et le compte de résultats. Il n'en résulte donc pas de perte substantielle d'information. Le relevé de ces données conformément aux normes IPSAS représenterait une charge de travail trop lourde pour les unités de consolidation concernées.

Transactions au prix du marché entre les unités de consolidation

Les unités de consolidation entretiennent des relations commerciales multiples, qu'elles fournissent au prix du marché (par ex. les services postaux, frais relatifs aux communications téléphoniques et électroniques, déplacements ferroviaires, etc.). Au moment de la consolidation, ces opérations devraient être extraites et les bénéfices internes obtenus devraient être éliminés. Pour des raisons économiques (rapport coûts/utilité), ni les revenus générés par ces transactions ni les créances ou engagements qui en résultent ne sont éliminés. Cette dérogation n'affecte que de manière minime le résultat annuel et le bilan du CCC.

Les transactions entre l'administration fédérale (DDPS) et RUAG sont par contre opérées selon les règles IPSAS. Le chiffre d'affaires de RUAG généré par les commandes du DDPS est compensé par les charges d'armement de ce dernier. Les bénéfices internes ne sont pas pris en considération, alors que les créances et engagements mutuels sont éliminés.

Transactions liées à l'impôt fédéral direct

Par principe, les activités des entreprises de la Confédération sont soumises à l'impôt fédéral direct (IFD), à moins d'en être explicitement exemptées (par ex. les prestations de service dans le domaine du transport ferroviaire). Ni les charges des entreprises de la Confédération liées à l'IFD ni les revenus fiscaux en résultant, et par conséquent ni les créances ni les engagements correspondants de l'Administration fédérale des contributions, ne sont éliminés.

Au niveau des entreprises de la Confédération, les postes destinés aux impôts différés en lien avec l'IFD ne sont pas pris en considération. Ces postes représentent une relation intragroupe unilatérale. L'AFC n'inscrit pas de contrepartie à ce titre. Les montants ne sont donc annulés ni dans le compte de résultats ni dans le bilan.

22 PRINCIPES RÉGISSANT L'INSCRIPTION AU BILAN ET L'ÉVALUATION

PRINCIPE RÉGISSANT L'INSCRIPTION AU BILAN

Les éléments du patrimoine sont inscrits à l'actif s'ils présentent une utilité économique future (afflux de fonds nets) ou servent directement à l'exécution de tâches publiques (potentiel d'utilisation ou potentiel de service). Les engagements existants sont inscrits au passif lorsque leur réalisation risque d'entraîner une sortie de fonds. Ils doivent, en outre, pouvoir être évalués de manière fiable.

PRINCIPE RÉGISSANT L'ÉVALUATION

En principe, les postes du bilan sont évalués au coût d'acquisition ou de revient ou selon la méthode dite du «coût d'acquisition amorti» (at amortized cost), à moins qu'une norme ou des dispositions légales ne prescrivent une autre base d'évaluation.

CONVERSION DES DEVISES

Les chiffres figurant au CCC sont libellés en francs suisses. Le CCC se fonde sur les normes comptables appliquées par les unités de consolidation, normes qui régissent également la méthode de conversion pour les comptes libellés en devises de ces unités ou pour la clôture de leurs filiales. Aucun cours propre au groupe n'est fixé pour les conversions.

PRINCIPES RÉGISSANT LA RÉÉVALUATION

Le montant des valeurs patrimoniales inscrites au bilan est réexaminé chaque fois qu'une surévaluation paraît possible en raison de nouvelles conditions ou d'un événement survenu. Si tel est le cas, la procédure à suivre est la suivante:

Actifs financiers

La dépréciation des actifs financiers inscrits au bilan au coût d'acquisition amorti est calculée à partir de la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle des futurs flux de fonds, compte tenu du taux d'intérêt initial effectif.

Autres actifs financiers

Les principes applicables au calcul de la dépréciation des autres actifs dépendent de la question de savoir si un actif est considéré ou non comme «générateur de trésorerie».

Les *actifs générateurs de trésorerie* sont des actifs détenus dans le but principal de générer un avantage économique. Dans ce cas, la valeur comptable est comparée à la valeur recouvrable (niveau supérieur de la juste valeur, après déduction des coûts de vente et de la valeur utile). Si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, la différence est passée en compte avec incidences sur le résultat en tant que réévaluation.

Si la valeur comptable (*d'actifs non générateurs de trésorerie*) dépasse le niveau supérieur de la valeur du marché, après déduction des coûts de vente ou du potentiel d'utilisation (potentiel de service), une diminution de valeur correspondant à la différence est comptabilisée en tant que charge. Le calcul du potentiel d'utilisation de certains éléments du patrimoine peut s'avérer difficile en raison de l'absence de flux de trésorerie. La valeur actuelle du potentiel d'utilisation résiduel est déterminée à l'aide de l'une des approches suivantes:

- approche du coût de remplacement après déduction de l'amortissement cumulé;
- approche du coût de remise en état.

COMPTABILISATION DES REVENUS

Chaque afflux de fonds enregistré par une unité est examiné pour déterminer s'il s'agit d'une opération avec contrepartie directe (IPSAS 9) ou d'une opération sans contrepartie directe (IPSAS 23). Les opérations sans contrepartie directe s'effectuent entre unités et consistent en la réception ou le transfert d'une valeur sans que cette prestation ne soit directement indemnisée par une autre prestation de même valeur.

Dans le cas d'une opération *avec contrepartie directe*, les revenus sont en principe comptabilisés au moment où l'unité livre le bien ou fournit la prestation. Pour les contrats de projets, les obligations de performance pas encore honorées sont enregistrées sous les capitaux de tiers. Les revenus sont décomptés et présentés en fonction de la progression du projet.

En l'absence de *contrepartie directe*, il faut distinguer s'il y a obligation de fournir une prestation ou d'effectuer un remboursement. Si une telle obligation existe, le montant correspondant est enregistré sous les capitaux de tiers au moment de la conclusion du contrat et dissout avec incidences sur le résultat en fonction de la progression du projet.

En l'absence de contrepartie directe et d'obligation de fournir une prestation ou d'effectuer un remboursement, comme cela est généralement le cas avec les libéralités, les revenus sont intégralement comptabilisés avec incidences sur le résultat au cours de l'exercice sous revue.

Les revenus sont classés de la manière suivante:

Revenus fiscaux

Le *produit de l'impôt fédéral direct* (IFD) est comptabilisé selon le principe de l'encaisse, sur la base des montants d'impôt bruts versés par les cantons au cours de l'année comptable. Une comptabilisation répondant au principe de la comptabilité d'exercice n'est pas possible car, au moment de la clôture du compte annuel, les informations requises pour une telle comptabilisation ne sont pas disponibles. Les parts revenant aux cantons sont enregistrées séparément en tant que charges. Une créance conditionnelle indique les rentrées qu'il faudrait encore prévoir dans les années suivant une hypothétique suppression de l'IFD.

Le *produit de la TVA* est déterminé sur la base des créances et des engagements provenant des décomptes enregistrés (y c. les décomptes complémentaires, les avis de bonification, etc.) pendant l'exercice comptable. Comme il est peu probable qu'elles donnent lieu à un afflux de fonds, les créances liées à des estimations établies en prévision d'une non-remise de décomptes de la TVA sont comptabilisées en tant que revenus fiscaux avec incidences financières sur la base d'une valeur de référence de 20 %.

Revenus de prestations et de production

Les revenus issus de prestations sont enregistrés au moment de la fourniture des prestations ou de manière linéaire sur la durée du contrat. Les revenus de la vente de produits sont portés au compte de résultats lorsque les risques et les chances liés à la possession du produit sont transférés à l'acheteur.

Revenus des assurances sociales

Les cotisations des assurés et des employeurs (cotisations personnelles et cotisations paritaires) sont déterminées en fonction des taux de cotisation en vigueur. Elles sont comptabilisées selon le principe de l'encaisse.

Autres revenus

Une partie des autres revenus, tels que les revenus des immeubles, sont comptabilisés au prorata du temps. Le reste des autres revenus, tels que le bénéfice distribué par la Banque nationale suisse (BNS), sont comptabilisés au moment de la naissance du droit au paiement.

COMPTABILISATION DES CHARGES

En vertu du principe du fait générateur, les charges doivent être attribuées à la période comptable où elles sont apparues (par ex. les charges de personnel). Dans le domaine des charges de biens et services et des charges d'exploitation, l'élément déterminant pour la comptabilisation est en principe l'acquisition de biens et de services. Les charges de transfert sont comptabilisées sur la base d'une décision ou d'un autre engagement juridiquement contraignant ou encore, dans les cas où aucune prestation directe n'est fournie, au moment où la contribution est due.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan sur la base de leur coût d'acquisition ou de revient, après déduction des amortissements cumulés. Ces derniers sont effectués de manière linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée. Les fourchettes suivantes s'appliquent à celle-ci:

Biens meubles	
Machines, appareils, outils, machines de bureau, etc.	3–15 ans
Voitures de tourisme, voitures de livraison, camions, autobus	3–20 ans
Véhicules ferroviaires, aéronefs, bateaux	10–33 ans
Matériel informatique, systèmes de communication	2–10 ans
Mobilier	3–20 ans
Installations, installations de stockage, installations d'exploitation	3–25 ans
Biens-fonds et bâtiments	
Biens-fonds	Durée illimitée
Bâtiments, constructions	10–75 ans
Constructions hydrauliques	40–80 ans
Biens d'armement	
Systèmes principaux (systèmes A)	10–50 ans
Infrastructures relatives à la communication	
Installations techniques (cables, canaux)	30–40 ans
Installations techniques (installations de transmission et de commutation)	3–15 ans
Autres installations	3–15 ans
Infrastructures relatives aux routes nationales	
Routes, ponts	30 ans
Tunnels	50 ans
Installations électromécaniques	10 ans
Infrastructures ferroviaires	
Installations techniques (cables, canaux), technique ferroviaire, lignes de contact	10–33 ans
Ouvrages d'art (ponts, tunnels), infra- et superstructure	25–50 ans
Excavation de tunnels	80 ans

Le *matériel d'armement* porté à l'actif comprend les systèmes principaux (systèmes A) visés dans les programmes d'armement. Le matériel d'armement dont les divers éléments ont une durée d'utilisation différente n'est pas comptabilisé et amorti séparément. Le matériel d'armement restant pouvant être inscrit à l'actif n'est pas porté au bilan. Contrairement à la collecte des données relatives aux systèmes principaux, celle qui concerne les données requises pour l'inscription à l'actif des autres biens d'armement nécessite d'importantes charges administratives, c'est pourquoi cette opération n'est pas effectuée. Les charges liées à ces types de matériel d'armement sont donc comptabilisées au moment de leur acquisition, à l'exception des systèmes principaux, et ne sont pas attribuées en fonction de la durée d'utilisation.

Les *routes nationales* prises en charge par les cantons et terminées pour le 1^{er} janvier 2008 font l'objet d'un délai forfaitaire d'amortissement de 30 ans, étant donné qu'une répartition en différentes catégories n'était pas prévue avant l'introduction de la RPT. Ce

délai vaut également pour les bâtiments en rapport avec les routes nationales (centres d'entretien, etc.). En revanche, les installations terminées après le 1^{er} janvier 2008 peuvent être classées en plusieurs catégories.

Les *objets d'art* ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. L'Office fédéral de la culture tient un inventaire de tous les objets d'art dont la Confédération est en possession.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET SURVALEUR (GOODWILL)

Les immobilisations incorporelles acquises ou développées en interne sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de revient.

Survaleur	Pas d'amortissements planifiés, test de dépréciation
Logiciels	Selon durée de vie ou d'utilisation
Autres immobilisations incorporelles (licences, brevets, droits, relations avec la clientèle, marques)	Selon durée de vie ou d'utilisation

PARTICIPATIONS

Une distinction est établie entre les participations dans des sociétés associées et les autres participations:

Dans le cas des *participations dans des sociétés associées*, la Confédération peut exercer une influence déterminante sur l'activité opérationnelle de cette société, sans pour autant contrôler celle-ci. Une telle influence est généralement considérée comme déterminante lorsque la part des droits de vote détenus oscille entre 20 et 50 %. Dans le cas des sociétés associées, l'évaluation s'effectue en général selon la méthode de la mise en équivalence. Si la part détenue dans le capital propre est inférieure à 50 millions, l'évaluation peut, au choix, s'effectuer sur la base de la valeur d'acquisition.

Sont considérées comme *autres participations* les participations dans des entreprises et organisations que la Confédération ne contrôle pas en raison de sa position et sur lesquelles elle n'exerce pas d'influence déterminante. Les autres participations ne sont présentées dans le présent poste de bilan que si elles servent à l'exécution des tâches. Elles sont alors évaluées sur la base de la valeur d'acquisition, car elles n'ont généralement pas de valeur de marché. Les participations à des fins de placement sont portées au bilan dans les Immobilisations financières et, pour la plupart, évaluées au prix du marché.

Évaluation à la valeur de mise en équivalence (part dans le capital propre)

L'évaluation à la valeur de mise en équivalence (*at equity*) se fonde sur des résultats de clôture auxquels ont été appliqués les principes de présentation du CCC.

Elle a pour base le dernier résultat de clôture disponible de la société. Si ces résultats ne correspondent pas au jour de clôture du CCC, il convient soit de demander les résultats au jour de clôture du CCC, soit de se fonder sur les derniers résultats de clôture disponibles de l'entreprise concernée en les adaptant compte tenu des principales transactions survenues entre les deux jours de clôture.

Évaluation à la valeur d'acquisition («at cost»)

Les coûts d'acquisition réels sont déterminants pour l'évaluation initiale à la valeur d'acquisition. En général, la valeur d'acquisition correspond au capital libéré.

L'évaluation postérieure se fonde elle aussi, en principe, sur les coûts d'acquisition, étant donné qu'aucun prix du marché ne peut être déterminé. Les coûts d'acquisition libellés en monnaie étrangère sont évalués au cours du jour de référence de la clôture.

Si la société restreint considérablement son activité commerciale ou administrative ou si des éléments indiquent que de futurs flux financiers (par ex. possibilité de conversion en liquidités, versements d'intérêts, versements de dividendes) pourraient subir une influence négative, la nécessité de réduire la valeur de la participation sera examinée.

PRÉVOYANCE EN FAVEUR DU PERSONNEL

Les charges de prévoyance en faveur du personnel comprennent les engagements liés aux plans de prévoyance de la Confédération et de ses entreprises, qui prévoient le versement de prestations en cas de retraite, de décès et d'invalidité.

En vertu de la norme IPSAS 39, ces plans de prévoyance sont qualifiés de plans de prévoyance fondés sur la primauté des prestations. À la différence de la théorie statique du bilan utilisée dans le droit suisse en matière de prévoyance, l'approche économique fondée sur la norme IPSAS 39 consiste à calculer les droits à des prestations de prévoyance acquis, compte tenu de l'évolution future des salaires et des rentes. Les engagements de prévoyance en faveur du personnel inscrits au bilan correspondent à la valeur actuelle des engagements de prévoyance fondés sur la primauté des prestations, après déduction des avoirs de prévoyance à la valeur de marché.

Les coûts des services rendus au cours de la période et les engagements liés aux plans de prévoyance sont déterminés au moyen de la méthode actuarielle dite des unités de crédit projetées (*projected unit credit method*). Le calcul se fonde sur les données concernant les assurés (salaire, avoir de vieillesse, etc.), compte tenu de paramètres démographiques (âge de la retraite, taux de fluctuation, taux d'invalidité, mortalité) et financiers (évolution des salaires et des rentes, taux d'intérêt). Les valeurs calculées sont actualisées à la date d'évaluation sur la base d'un taux d'escompte.

Dans le compte de résultats, les coûts des services rendus au cours de la période, les coûts des services passés issus de modifications de plans, les éventuels bénéfices et pertes résultant de la liquidation de régime, les coûts administratifs et les intérêts des engagements nets de prévoyance sont comptabilisés avec les charges de personnel. Dans ce cadre, les modifications de plans et les liquidations de régime sont saisies immédiatement, avec incidence sur les résultats, en étant rattachées à la période à laquelle elles ont eu lieu, pour autant qu'elles aient engendré des droits acquis.

Les gains et pertes actuariels ainsi que les gains et pertes liés aux placements ou aux plans de prévoyance sont saisis directement dans le capital propre pour la période à laquelle ils sont survenus. Les gains et pertes actuariels découlent de modifications des paramètres utilisés et d'ajustements liés à l'expérience acquise.

Les hypothèses utilisées par les unités consolidées sont reprises telles quelles dans le calcul des engagements de prévoyance. Il en va de même pour toutes les hypothèses établies en rapport avec le partage des risques. En vertu de la norme IPSAS 39, le CCC prévoit l'inscription au passif de l'ensemble des prestations liées à la prévoyance pour la vieillesse. Ceci n'est pas le cas des comptes présentés par les CFF, RUAG et Skyguide, qui appliquent les principes des SWISS GAAP RPC et n'inscrivent donc au passif que le montant qui correspond aux promesses d'assainissement confirmées.

Les autres prestations (primes de fidélité, vacances et heures supplémentaires, etc.) sont provisionnées (prestations en faveur de l'employé).

PROVISIONS

Des provisions sont constituées pour des engagements actuels résultant d'un événement passé, si des sorties de fonds afférentes à ces engagements sont probables et s'il est possible d'en évaluer le montant de manière fiable. Si la sortie de trésorerie n'est pas probable (< 50 %) ou ne peut être évaluée de manière fiable, le fait en question figure parmi les engagements conditionnels. Des provisions pour restructuration ne peuvent être constituées que si un plan de restructuration détaillé a d'ores et déjà été annoncé et publié et si leur valeur peut être déterminée de manière fiable.

23 EXPLICATIONS CONCERNANT LE COMPTE ANNUEL

1 REVENUS FISCAUX

mio CHF	2016	2017
Revenus fiscaux	63 370	66 687
Impôt fédéral direct	21 057	20 944
Personnes physiques	10 409	10 332
Personnes morales	10 648	10 612
Impôt anticipé	5 733	8 226
Entrées, impôt anticipé	25 073	30 960
Remboursements, impôt anticipé	-19 878	-20 746
Variation de la provision	500	-2 000
Retenue d'impôt, États-Unis	37	12
Droits de timbre	2 021	2 434
Droit de timbre d'émission	209	407
Droit de timbre de négociation	1 106	1 315
Droit sur les quittances de primes et autres	706	713
Taxe sur la valeur ajoutée	22 458	22 904
Ressources générales de la Confédération	17 310	17 654
Fonds affectés	5 148	5 250
Autres impôts à la consommation	7 222	7 049
Impôts sur les huiles minérales	4 688	4 523
Impôt sur le tabac	2 131	2 139
Impôt sur les boissons spiritueuses	272	275
Impôt sur la bière	131	112
Revenus fiscaux divers	4 881	5 130
Redevances sur la circulation	2 178	2 409
Droits de douane	1 134	1 103
Impôt sur les maisons de jeu	274	273
Taxes d'incitation	1 294	1 345

2 REVENUS DE PRESTATIONS DE SERVICE ET DE PRODUCTION

mio CHF	2016	2017
Revenus de prestations de service et de production	27 747	27 364
Revenus des prestations de service postales	4 524	4 472
Revenus des prestations de service postales	4 524	4 472
Résultat des services financiers	1 765	1 785
Revenus des services financiers	2 022	1 959
Charges des services financiers	-257	-174
Revenus des services de télécommunication	11 643	11 662
Services suisses de télécommunication	9 665	9 476
Services étrangers de télécommunication	1 978	2 187
Revenus du domaine de l'armement	1 290	1 365
Technique militaire	206	270
Domaine civil	1 084	1 095
Revenus des transports	5 246	5 333
Transport des voyageurs, rail	3 165	3 316
Transport des voyageurs, route	463	479
Transport de marchandises, rail	851	838
Revenus accessoires opérationnels, rail	213	210
Contributions/indemnités des cantons	554	491
Autres revenus de prestations de service	3 279	2 747
Navigation aérienne	310	343
Résultat des services d'assurance	83	86
Poste, marchandises commerciales	508	459
Prestations de service, recherche/sciences, EPF	741	586
Autres prestations de service, entreprises de la Confédération	1 636	1 274

3 RÉSULTAT NET DES ASSURANCES SOCIALES

mio CHF	2016	2017
Résultat net des assurances sociales	-15 884	-16 043
Revenus des assurances sociales	43 331	43 814
Cotisations de l'assuré et de l'employeur	44 649	45 115
Contributions des cantons/autres revenus	251	250
./. Revenus des assurances sociales du périmètre de consolidation	-1 569	-1 550
Charges des assurances sociales	59 215	59 857
Prestations directes de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS)	42 339	43 095
Prestations directes de l'assurance-invalidité (AI)	8 580	8 617
Prestations directes des allocations pour perte de gain (APG)	1 742	1 721
Prestations directes des allocations familiales dans l'agriculture	108	109
Prestations directes de l'assurance-chômage (AC) (contributions nettes AVS)	6 446	6 316

Les assurances sociales de la Confédération sont financées, en premier lieu, par le biais des cotisations de l'employeur et des employés. À ces cotisations s'ajoutent, dans une mesure déterminante, les contributions issues du budget ordinaire de la Confédération et les parts d'impôts affectées. L'aperçu ci-dessus donne une appréciation en termes nets du résultat des assurances sociales. Il fait abstraction des montants que la Confédération verse à ses propres assurances sociales sous la forme de contributions, de parts d'impôts et de cotisations de l'employeur.

4 AUTRES REVENUS

mio CHF	2016	2017
Autres revenus	5 399	6 297
Prestations propres portées à l'actif	1 570	1 661
Chemins de fer	1 145	1 225
Autres	424	436
Revenus provenant d'immeubles	631	701
Revenus provenant d'immeubles, entreprises ferroviaires	469	498
Immeubles de la Confédération	64	70
Autres	98	133
Autres revenus relevant de la puissance publique	889	1 448
Compensations, amendes	12	109
Distribution du bénéfice de la BNS	333	577
Revenus de concessions et de vente aux enchères de contingents	316	285
Dons, legs aux EPF	115	119
Autres revenus provenant de libéralités, patentes	113	359
Autres revenus	2 310	2 487
Contributions des cantons aux entreprises ferroviaires	500	500
Prélèvement sur les financements spéciaux enregistrés sous les capitaux de tiers	28	19
Autres revenus divers	1 781	1 968

5 CHARGES DE PERSONNEL

mio CHF	2016	2017
Charges de personnel	19 816	20 140
Salaires et traitements	15 742	15 814
Charges de prévoyance	2 581	2 575
Autres charges de personnel	1 493	1 752

6 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET CHARGES D'EXPLOITATION

mio CHF	2016	2017
Charges de biens et services et charges d'exploitation	17 417	17 300
Charges liées au matériel, aux marchandises et aux prestations de service	5 493	5 561
Charges liées aux immeubles et loyers	1 830	1 723
Charges informatiques	1 194	1 201
Charges en matière d'exploitation et d'armement, armée	978	1 067
Autres charges de biens et services	1 062	464
Autres charges d'exploitation	6 859	7 283

7 CHARGES DE TRANSFERT

mio CHF	2016	2017
Charges de transfert	29 045	29 871
Parts des cantons aux revenus de la Confédération	5 036	5 505
Péréquation des finances, cantons	3 246	3 281
Réduction individuelle de primes (RIP), cantons	2 481	2 617
Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI	1 465	1 495
Indemnités à des collectivités publiques	1 596	1 590
Contributions à des organisations internationales	1 807	2 099
Palements directs versés dans l'agriculture	2 802	2 806
Institutions chargées d'encourager la recherche	1 011	978
Redistribution des taxes d'incitation	759	842
Contributions au trafic ferroviaire régional	782	701
Apport aux financements spéciaux enregistrés sous les capitaux de tiers	195	156
Autres contributions à des tiers	7 865	7 802

8 RÉSULTAT FINANCIER

mio CHF	2016	2017
Résultat financier	-215	1 102
Revenus financiers	1 977	3 058
Revenus des intérêts	501	697
Revenus de participations financières	288	270
Ajustements de la valeur vénale	700	1 795
Autres revenus financiers	488	297
Charges financières	2 192	1 956
Charges d'intérêts	1 845	1 758
Charges de financement	70	59
Dépréciations de placements financiers	39	21
Ajustements de la valeur vénale	18	-9
Autres charges financières	219	127

9 IMPÔTS SUR LES REVENUS DES ENTREPRISES DE LA CONFÉDÉRATION

mio CHF	2016	2017
Impôts sur les revenus des entreprises de la Confédération	535	573
Charges liées aux impôts courants sur les revenus	465	471
Charges liées aux impôts différés sur les revenus	70	103

10 RÉPARTITION PAR SECTEUR

mio CHF	Adminis- tration fédérale	Entre- prises	Assu- rances sociales	Consoli- dation	2017
Compte de résultats					
Résultat de l'exercice	3 845	2 633	2 622	-	9 100
Résultat opérationnel	4 806	3 374	233	-	8 414
Revenus opérationnels	71 082	33 015	61 523	-21 457	144 162
Charges opérationnelles	66 276	29 641	61 289	-21 457	135 748
Résultat financier	-1 133	-153	2 388	-	1 102
Part dans le résultat des sociétés associées	172	-15	-	-	157
Impôts sur les revenus des entreprises de la Confédération	-0	-573	-	-	-573
Personnel					
Effectifs en équivalents plein temps	55 822	107 602	-	-	163 423

11 LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS À COURT TERME

mio CHF	2016	2017
Liquidités et placements à court terme	49 067	59 556
Caisse	912	2 645
Avoirs à vue détenus auprès d'établissements financiers	47 999	56 824
Placements	155	86

12 CRÉANCES

mio CHF	2016	2017
Créances	16 109	17 618
Créances résultant de livraisons et de prestations	5 039	4 983
Créances fiscales et douanières	4 568	5 793
Créances en compte courant vis-à-vis des caisses de compensation	3 750	3 730
Autres créances en compte courant	711	854
Autres créances	2 711	2 983
Réévaluations de créances	-670	-725

13 PLACEMENTS FINANCIERS

mio CHF	2016	2017
Placements financiers	117 664	118 382
Placements financiers à court terme	30 340	37 166
Placements à taux fixe	22 614	31 622
Placements à taux variable	77	74
Autres titres	3 073	2 493
Prêts	4 001	2 392
Autres placements financiers	113	60
Instruments financiers dérivés	463	524
Placements financiers à long terme	87 324	81 217
Placements à taux fixe	51 589	43 237
Placements à taux variable	127	3
Autres titres	6 556	7 170
Prêts	17 430	17 264
Autres placements financiers	11 623	13 544

14 STOCKS

mio CHF	2016	2017
Stocks	4 857	4 943
Stocks civils et travaux en cours	1 736	1 837
Stocks militaires	3 488	3 501
Réévaluations de stocks	-367	-395

15 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2017 mio CHF	Acomptes et immobilisations en cours	Biens meubles/ autres immob. corporelles	Biens-fonds et bâtiments	Biens d'armement	Infrastructures, communication	Infrastructures, routes nationales	Infrastructures, chemins de fer	Total
Coûts d'acquisition								
État au 01.01.2017	27 315	36 155	54 582	16 754	27 022	42 345	41 214	245 387
Entrées	7 043	711	136	183	1 333	–	6	9 413
Sorties	-35	-1 007	-1 024	-17	-664	-1 080	-319	-4 147
Variation du périmètre de consolidation	1	16	374	–	1	–	–	391
Transferts	-6 612	1 539	996	11	95	2 569	1 344	-58
Écarts de conversion	3	34	12	–	386	–	–	435
État au 31.12.2017	27 715	37 447	55 076	16 932	28 174	43 834	42 244	251 420
Amortissements cumulés								
État au 01.01.2017	–	-21 935	-28 689	-11 590	-19 246	-20 580	-12 526	-114 566
Amortissements	–	-1 824	-996	-610	-1 114	-1 503	-1 149	-7 197
Dépréciations	-2	-152	-100	–	–	-60	–	-314
Dissolution de dépréciations	–	–	0	–	–	–	–	0
Sorties	-0	914	777	17	668	1 080	273	3 730
Variation du périmètre de consolidation	–	-6	-114	–	–	–	–	-120
Transferts	–	-5	0	–	21	-0	0	16
Écarts de conversion	–	-20	-4	–	-208	–	–	-231
État au 31.12.2017	-3	-23 027	-29 125	-12 183	-19 880	-21 063	-13 402	-118 683
Valeur figurant au bilan au 31.12.2017	27 712	14 420	25 950	4 749	8 294	22 771	28 842	132 738

2016 mio CHF	Acomptes et immobilisations en cours	Biens meubles/ autres immob. corporelles	Biens-fonds et bâtiments	Biens d'armement	Infrastructures, communication	Infrastructures, routes nationales	Infrastructures, chemins de fer	Total
Coûts d'acquisition								
État au 01.01.2016	36 486	34 863	53 653	16 597	26 127	41 747	31 230	240 702
Entrées	6 807	696	151	248	1 424	–	12	9 337
Sorties	-198	-1 056	-1 134	-154	-637	-1 077	-320	-4 576
Variation du périmètre de consolidation	-0	-24	-4	–	–	–	–	-28
Transferts	-15 780	1 684	1 916	63	108	1 675	10 293	-40
Écarts de conversion	-0	-7	-0	–	–	–	–	-7
État au 31.12.2016	27 315	36 155	54 582	16 754	27 022	42 345	41 214	245 387
Amortissements cumulés								
État au 01.01.2016	–	-21 193	-28 646	-10 978	-18 716	-20 196	-11 695	-111 425
Amortissements	–	-1 771	-1 017	-712	-1 103	-1 458	-1 068	-7 128
Dépréciations	-175	-3	-94	-54	–	-2	–	-328
Dissolution de dépréciations	–	1	–	–	–	–	–	1
Sorties	175	999	1 060	154	571	1 076	244	4 279
Variation du périmètre de consolidation	–	20	3	–	–	–	–	23
Transferts	–	8	5	–	1	–	-7	7
Écarts de conversion	–	5	0	–	–	–	–	5
État au 31.12.2016	–	-21 935	-28 689	-11 590	-19 246	-20 580	-12 526	-114 566
Valeur figurant au bilan au 31.12.2016	27 315	14 220	25 893	5 164	7 776	21 765	28 688	130 821

Les acomptes et les immobilisations en cours concernent principalement les routes nationales (10,9 mrd), les projets de construction et les acomptes destinés à l'infrastructure ferroviaire (7,5 mrd) ainsi que les ouvrages d'infrastructure du St-Gothard et du Ceneri, pour lesquels aucun décompte n'a encore été établi (4,7 mrd).

Le poste «Biens meubles / autres immobilisations corporelles» comprend le matériel roulant et le parc des véhicules des entreprises de transport ferroviaire (6,9 mrd).

16 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

2017 mio CHF	Immobilisations en cours	Survaleur	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Coûts d'acquisition					
État au 01.01.2017	844	6 952	5 841	3 084	16 721
Entrées	419	–	397	173	989
Sorties	-21	–	-633	-961	-1 615
Variation du périmètre de consolidation	-1	88	-1	104	190
Transferts	-485	–	581	-39	57
Écarts de conversion	0	163	128	52	344
État au 31.12.2017	757	7 204	6 313	2 414	16 687
Amortissements cumulés					
État au 01.01.2017	–	-1 488	-4 221	-2 170	-7 879
Amortissements	–	–	-745	-213	-957
Dépréciations	-48	-24	-36	-7	-114
Dissolution de dépréciations	–	–	–	–	–
Sorties	6	–	631	952	1 589
Variation du périmètre de consolidation	–	–	3	0	4
Transferts	–	–	-30	15	-15
Écarts de conversion	–	-103	-104	-43	-249
État au 31.12.2017	-42	-1 615	-4 501	-1 464	-7 621
Valeur figurant au bilan au 31.12.2017	715	5 589	1 812	949	9 065

2016 mio CHF	Immobilisations en cours	Survaleur	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Coûts d'acquisition					
État au 01.01.2016	780	6 976	5 449	3 028	16 233
Entrées	500	1	350	113	964
Sorties	-5	-0	-367	-79	-451
Variation du périmètre de consolidation	-2	-3	–	-36	-41
Transferts	-430	–	410	61	40
Écarts de conversion	0	-22	-0	-3	-24
État au 31.12.2016	844	6 952	5 841	3 084	16 721
Amortissements cumulés					
État au 01.01.2016	–	-1 497	-3 871	-1 974	-7 342
Amortissements	–	–	-700	-281	-981
Dépréciations	-0	-4	-3	-7	-14
Dissolution de dépréciations	–	–	–	–	–
Sorties	0	–	360	79	439
Variation du périmètre de consolidation	–	–	–	11	11
Transferts	–	–	-6	-0	-7
Écarts de conversion	–	13	0	2	15
État au 31.12.2016	–	-1 488	-4 221	-2 170	-7 879
Valeur figurant au bilan au 31.12.2016	844	5 464	1 620	914	8 842

17 PARTICIPATIONS

2017 mio CHF	BLS SA	Chemin de fer rhétique (RhB)	Matterhorn Gotthard Infrastruktur SA	Autres entre- prises de transport conces- sionnaires	Banques de développement	Pays en développement ou en transition	Autres	Total
Participations								
État au 01.01.2016	560	1 015	368	796	661	229	613	4 242
Entrées	-	-	-	24	36	33	91	184
Sorties	-	-	-	-28	-	-8	-54	-90
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-33	-33
Part du résultat net figurant au compte de résultats	2	38	52	92	-	-	9	193
Part du résultat net figurant au capital propre	-	-	-	-	-	-	-4	-4
Transactions distinctes	-	-	-	-	-	-9	28	19
Écarts de conversion	-	-	-	-	-2	-8	2	-8
État au 31.12.2016	562	1 053	420	884	695	237	652	4 503
Entrées	-	-	-	1	45	41	122	209
Sorties	-	-	-	-	-	-18	-103	-121
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-38	-38
Part du résultat net figurant au compte de résultats	3	43	37	74	-	-	-	157
Part du résultat net figurant au capital propre	-	-	-	-	-	-	-1	-1
Transactions distinctes	-	-	-	-	-	31	149	180
Écarts de conversion	-	-	-	-	-1	-2	20	17
État au 31.12.2017	565	1 096	457	959	739	289	801	4 906

PARTICIPATIONS DANS LES ETC

Les participations importantes dans les entreprises de transport concessionnaires (ETC) sont évaluées en fonction de la part détenue dans le capital propre de l'entreprise concernée. Dans ce cadre, le capital propre des ETC est évalué sur la base des normes IPSAS. Dans les cas suivants, les normes IPSAS divergent des prescriptions comptables appliquées aux ETC:

- Les ETC reçoivent, de la part des pouvoirs publics, des prêts remboursables conditionnellement pour le financement de leur infrastructure ferroviaire. Le remboursement de ces prêts est lié à des conditions qui, généralement, ne sont pas réunies. Dans les comptes des ETC, ces prêts conditionnellement remboursables figurent dans les capitaux de tiers en tant qu'engagement. D'un point de vue économique, les fonds reçus doivent être comptabilisés avec le capital propre des ETC, quel que soit le statut juridique de celles-ci.
- La Confédération accorde à fonds perdu des contributions aux investissements des ETC dans les travaux de percement de tunnels. En vertu de l'ordonnance du DETEC sur la comptabilité des entreprises concessionnaires (OCEC), les investissements ainsi effectués sont saisis dans les comptes des ETC avec incidence sur les résultats et ne sont donc pas portés au bilan. Dans le compte consolidé, ces travaux sont inscrits au bilan en fonction de leur potentiel d'utilisation ou potentiel de service, puis amortis.

PARTICIPATIONS DANS LES BANQUES DE DÉVELOPPEMENT

Les participations détenues à des fins d'exécution de tâches sont évaluées à leurs coûts d'acquisition. Les participations libellées en devises sont évaluées chaque année au cours du jour de référence de la clôture.

18 ENGAGEMENTS COURANTS

mio CHF	2016	2017
Engagements courants	14 384	17 517
Engagements résultant de livraisons et de prestations	4 270	5 109
Engagements fiscaux et douaniers	5 308	6 853
Comptes courants	3 897	4 676
Autres engagements	910	880

19 ENGAGEMENTS FINANCIERS

mio CHF	2016	2017
Engagements financiers	215 214	214 464
Engagements financiers à court terme	132 675	135 076
Avoirs de clients	112 136	114 430
Emprunts	6 344	8 528
Engagements résultant de papiers monétaires	6 963	7 169
Prêts bancaires	689	790
Engagements résultant d'un leasing financier	219	51
Valeurs de remplacement négatives	1 167	872
Autres engagements financiers	5 158	3 236
Engagements financiers à long terme	82 539	79 388
Emprunts	74 178	70 515
Prêts bancaires	2 617	2 917
Avoirs de clients	93	80
Engagements résultant d'un leasing financier	707	1 232
Autres engagements financiers	4 945	4 645

20 PROVISIONS

mio CHF	Impôt anticipé	Assurance militaire	Circulation monétaire	Démolition, remise en état, élimination	Prestations en faveur de l'employé	Autres	Total
État au 01.01.2016	9 700	2 083	2 211	1 795	1 490	2 682	19 961
Constitution	-	180	48	11	98	1 526	1 864
Dissolution	-500	-	-	-124	-29	-462	-1 116
Utilisation	-	-90	-13	-22	-72	-828	-1 024
Ajustements de la valeur actuelle	-	-	-	56	2	2	60
Variation du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-1	-3	-4
Écarts de conversion	-	-	-	0	-0	0	-0
État au 31.12.2016	9 200	2 173	2 246	1 716	1 488	2 918	19 741
Constitution	2 000	117	35	81	110	1 058	3 401
Dissolution	-	-	-	-26	-26	-533	-585
Utilisation	-	-184	-10	-7	-88	-392	-682
Ajustements de la valeur actuelle	-	-	-	8	1	-1	8
Variation du périmètre de consolidation	-	-	-	-	0	4	5
Écarts de conversion	-	-	-	-	2	4	6
État au 31.12.2017	11 200	2 106	2 271	1 771	1 487	3 059	21 893
<i>dont à court terme</i>	-	199	-	37	578	608	1 422
<i>dont à long terme</i>	11 200	1 907	2 271	1 734	908	2 450	20 471

IMPÔT ANTICIPÉ

La provision constituée concerne les demandes de remboursement ultérieurement attendues au titre de l'impôt anticipé, pour lesquelles un revenu a déjà été comptabilisé sur la base d'une déclaration de perception. Selon le modèle de calcul, est déduit des rentrées saisies tout élément susceptible d'être débité ou saisi transitoirement sous forme de remboursements durant l'exercice concerné. Est également déduit des rentrées saisies un montant fondé sur une valeur empirique et correspondant à la part revenant à la Confédération en tant que revenu net. Le solde correspond au montant de la provision à constituer et reflète la part des recettes dont le remboursement sera probablement demandé au cours des années suivantes. Sur la base des informations actuellement disponibles, seuls les arriérés de remboursements concernant les recettes de l'année en cours peuvent être calculés. Les arriérés concernant les années précédentes n'entrent pas dans le calcul de la provision.

ASSURANCE MILITAIRE

La CNA gère l'assurance militaire comme assurance sociale à part entière, sur mandat de la Confédération. En cas de survenance d'un sinistre, une provision doit être constituée en vue d'assurer les engagements prévisibles. Le calcul de la provision adéquate se fonde sur des modèles actuariels. Les rentes sont capitalisées compte tenu des paramètres correspondants (par ex. mortalité, montant de la rente, renchérissement ou revenus d'intérêts pris en compte dans le calcul du capital de couverture des rentes). Les frais de traitement, les indemnités journalières et les autres prestations en espèces qui découleront de la survenance d'un sinistre sont également calculés.

CIRCULATION MONÉTAIRE

Une provision est constituée pour les pièces de monnaie en circulation. Son montant correspond à 65 % de la valeur nominale des pièces frappées et livrées à la BNS, corrigé sur la base de la variation des stocks de la BNS. Les pièces reprises sont comptabilisées sous «Utilisation de la provision». Sur la base de valeurs empiriques provenant de la zone euro, une perte de 35 % est attendue, toutes les pièces n'étant pas livrées à la BNS, même après des années.

FRAIS DE DÉMANTÈLEMENT, DE REMISE EN ÉTAT ET DE GESTION DES DÉCHETS

Les provisions sont constituées en vue de couvrir les futurs frais de démantèlement et la désaffectation de centrales nucléaires appartenant à la Confédération ainsi que pour la gestion des déchets radioactifs provenant de ces centrales. S'appuyant sur une estimation établie par swissnuclear, le calcul des provisions reste imprécis, faute de valeurs empiriques exhaustives concernant le démantèlement de centrales nucléaires et en raison de l'horizon temporel étendu à prévoir pour la gestion des déchets nucléaires. En outre, les provisions couvrent également les coûts requis par le démantèlement d'installations de télécommunication et le rétablissement de l'état initial des propriétés détenues par des tiers.

PRESTATIONS EN FAVEUR DES EMPLOYÉS

Les avoirs des collaborateurs liés aux soldes de vacances et d'heures supplémentaires ainsi que leurs prétentions en matière de primes de fidélité sont inscrits au bilan avec les provisions constituées en vue d'honorer les prestations en faveur des employés.

21 ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE EN FAVEUR DU PERSONNEL

En vertu de la législation suisse, les unités d'un groupe se dotent d'une fondation juridiquement autonome à laquelle elles confient la gestion des engagements de prévoyance. Selon la norme IPSAS 39, les institutions de prévoyance suisses sont considérées comme des institutions orientées vers les prestations, c'est pourquoi leurs défauts ou excédents de couverture, calculés sur la base de principes actuariels, doivent être portés au bilan du groupe. Chaque caisse de prévoyance dispose de son propre organe paritaire composé d'un nombre égal d'employés et de représentants de l'employeur. Les institutions de prévoyance supportent elles-mêmes les risques liés aux questions actuarielles et aux placements. La stratégie de placement est définie de telle manière que les prestations réglementaires puissent être fournies dès qu'elles sont exigibles.

ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE FIGURANT AU BILAN

mio CHF	2016	2017
Engagement de prévoyance	25 649	17 814
Valeur actuelle de l'engagement de prévoyance	104 498	101 337
Juste valeur de la fortune de prévoyance	-78 850	-83 524

L'engagement net de prévoyance figurant au bilan a été réduit de 7,8 milliards en 2017. Cette réduction est essentiellement imputable aux variations de l'évaluation de l'engagement de prévoyance (3,0 mrd) et à la bonne performance réalisée par la fortune de prévoyance (4,8 mrd). Ces facteurs ont été directement saisis dans le capital propre.

CHARGES DE PRÉVOYANCE SELON IPSAS 39

mio CHF	2016	2017
Charges de prévoyance	2 581	2 575
Coût des services rendus au cours de l'exercice (employeur)	2 395	2 517
Modifications du plan de prévoyance	10	-64
Coûts administratifs	37	40
Charges d'intérêts de l'engagement de prévoyance	603	427
Revenus des intérêts de la fortune de prévoyance	-463	-346

RÉÉVALUATION DES ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE ET DE LA FORTUNE DE PRÉVOYANCE

mio CHF	2016	2017
Réévaluation comptabilisée dans le capital propre	1 507	7 764
Gains (+)/pertes (-) actuariels	-1 170	2 979
Modification des hypothèses financières	275	3 084
Modification des hypothèses démographiques	-1 270	735
Ajustements fondés sur l'expérience	-175	-840
Revenus de la fortune de prévoyance (sans les intérêts fondés sur le taux d'actualisation)	2 677	4 785

DÉTAILS CONCERNANT LES PLANS DE PRÉVOYANCE

Les principaux plans de prévoyance sont ceux de la Confédération, du domaine des EPF, de la Poste, des CFF et de Swisscom. Leurs indicateurs sont présentés ci-après:

RÉPARTITION PAR SECTEUR

	Adminis- tration générale de la Con- fédération	Domaine des EPF	Poste	CFF	Swisscom
Effectif des assurés actifs	39 789	19 237	41 716	30 634	19 071
Effectif des bénéficiaires de rentes	27 824	5 950	36 274	26 600	8 127
Taux d'actualisation	0,30%	0,30%	0,50%	0,60%	0,69%
Application du partage des risques	non	non	oui	non	oui

TAUX D'ACTUALISATION

Fixé individuellement par les unités du groupe, le taux appliqué à l'actualisation des engagements de prévoyance est utilisé tel quel dans le compte consolidé. Les taux d'actualisation se fondent, en principe, sur les emprunts d'entreprises de première catégorie pour les entreprises de la Confédération et sur les emprunts fédéraux pour les établissements publics.

PARTAGE DES RISQUES

Les modalités traditionnelles d'évaluation des engagements de prévoyance selon IPSAS 39 partent du principe que les coûts de financement des promesses actuelles en matière de prévoyance (liés notamment aux mesures d'assainissement) sont assumés par l'employeur. Il est aussi possible, sous certaines conditions, de considérer comme un partage des risques (Risk Sharing) l'obligation légale d'assurer en commun une recapitalisation des institutions de prévoyance dans le cadre de l'évaluation de l'engagement de prévoyance, afin d'obtenir un aperçu réaliste des coûts effectifs que les entreprises doivent assumer pour financer leurs plans de prévoyance. Cela nécessite toutefois de prendre en compte de futures mesures non encore arrêtées, ce qui crée une marge d'appréciation considérable. À l'exception de Swisscom et de la Poste, les unités du groupe n'appliquent actuellement pas le principe du partage des risques.

La prise en considération, pour la première fois, du principe du partage des risques a permis de réduire l'engagement de prévoyance de Swisscom de 856 millions en 2016 et celui de la Poste de 1121 millions en 2017. La réduction des engagements de prévoyance est saisie directement dans le capital propre en tant que variation de l'évaluation.

22 AUTRES ENGAGEMENTS À LONG TERME

mio CHF	2016	2017
Autres engagements à long terme	3 117	3 334
Fonds spéciaux	669	669
Fonds pour dommages d'origine nucléaire	492	499
Caisse de compensation pour allocations familiales	77	75
Autres fonds spéciaux	100	95
Fonds affectés	1 999	2 239
Contributions à la recherche affectées	1 333	1 428
Financements spéciaux	635	767
Autres fonds affectés	31	44
Engagements à long terme distincts	449	426

23 ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

mio CHF	2016	2017
Engagements conditionnels	18 515	18 769
Cautions et garanties	7 451	8 247
Construction de logements à caractère social	3 258	3 309
Entreprises de transport concessionnaires	1 919	2 117
FMI, arrêté sur l'aide monétaire	–	195
FMI, FFRPC	780	1 441
Navigation en haute mer	579	426
Autres cautions et garanties	915	759
Engagements de capital en faveur des banques de développement	8 294	8 106
Cas juridiques	760	1 197
Autres engagements conditionnels	2 011	1 220
Démantèlement et élimination	427	390
Divers autres engagements conditionnels	1 584	830

CAUTIONNEMENTS ET GARANTIES

Dans le cadre de l'exécution de ses tâches, la Confédération octroie des garanties et des cautionnements. Elle s'engage ainsi à procéder à certains paiements en faveur du titulaire de la garantie si un preneur de crédit ne s'acquitte pas de ses obligations de paiement. La Confédération fournit ces garanties à titre gratuit.

La *construction de logements à caractère social* est subventionnée indirectement par l'octroi de cautionnements. Pour encourager la construction de logements, la Confédération cautionne les hypothèques de rang inférieur des personnes physiques. En outre, elle peut accorder des cautionnements aux organismes actifs dans la construction de logements d'utilité publique et se porter garante des emprunts émis par des centrales d'émission d'utilité publique.

La Confédération se porte garante, pour le compte des *entreprises de transport concessionnaires (ETC)*, des crédits contractés pour assurer l'acquisition de moyens d'exploitation à des conditions avantageuses. Le crédit-cadre approuvé à cet effet par les Chambres fédérales s'élève à 11 milliards. Il est versé par tranches sous la forme de déclarations de garantie en faveur des ETC.

La Confédération garantit à la Banque nationale suisse (BNS) le remboursement des crédits que celle-ci octroie au *Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance du FMI* (FFRPC). Financé par des contributions bilatérales et des ressources propres au FMI, le FFRPC permet d'accorder des crédits aux pays membres à faibles revenus à des conditions préférentielles.

ENGAGEMENTS DE CAPITAL EN FAVEUR DES BANQUES DE DÉVELOPPEMENT

Capitaux de garantie non encore versés, les engagements de capital peuvent être sollicités au besoin par les banques de développement. Les participations détenues dans des banques de développement s'inscrivent dans les mesures d'aide publique au développement de la Suisse, car ces banques favorisent un développement économique et social durable dans les pays destinataires. Les capitaux de garantie contribuent à la couverture des emprunts contractés par ces banques sur les marchés internationaux des capitaux.

24 CRÉANCES CONDITIONNELLES

mio CHF	2016	2017
Créances conditionnelles	21 803	20 237
Créances en matière d'impôt fédéral direct non portées au bilan	18 000	19 300
Autres créances conditionnelles	3 803	937

Créances en matière d'impôt fédéral direct (IFD) non portées au bilan (sans la part cantonale de 17 %): prélevé ex post, l'impôt fédéral direct n'est dû que dans l'année suivant l'année fiscale. La comptabilisation des recettes par la Confédération se fait au moment du versement, par les cantons, des parts revenant à la Confédération (principe de l'encaissement). Si l'IFD avait été supprimé à fin 2017, les recettes estimées pourraient encore atteindre 19,3 milliards les années suivantes. Conformément à la loi, ces avoirs sont dus à la Confédération. Il n'est toutefois pas possible de porter au bilan la totalité des créances dues jusqu'à l'année fiscale 2017 comprise car, à la date de clôture, celles-ci ne sont pas encore toutes disponibles. C'est pourquoi les avoirs non encore reçus doivent être comptabilisés en tant que créances conditionnelles.

Les *autres créances conditionnelles* se composent, principalement, de créances contestées en matière d'impôt anticipé et de droits de timbre. Il s'agit de créances contre lesquelles un recours juridique a été déposé et dont l'exigibilité doit encore être déterminée.

25 PLAFOND D'ENGAGEMENT DE L'ASRE

mio CHF	2016	2017
Plafond d'engagement de l'ASRE		
Plafond d'engagement de l'ASRE	14 000	14 000
Montant utilisé	10 080	10 780
Taux d'utilisation en %	72%	77%

Le Conseil fédéral fixe le plafond d'engagement de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE). Ce plafond s'élève actuellement à 14 milliards. Il représente le plafond du total des engagements, c'est-à-dire le volume total des prestations assurées par l'ASRE à l'égard de ses preneurs d'assurance. Il est réexaminé périodiquement et adapté au besoin.

À fin 2017, l'engagement d'assurance se montait à 10,8 milliards, ce qui signifie que le plafond a été sollicité pour une part de 77 %. Les engagements de l'assurance comprennent les sommes des polices d'assurance en cours (8 mrd) et les accords de principe (3 mrd).

26 ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN

Le 11 avril 2018, le Conseil fédéral a adopté le compte consolidé 2017. À cette date, les événements suivants, postérieurs à la date de clôture du bilan et dignes de publication, sont survenus:

PRÊTS ACCORDÉS AU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI)

Le 11 octobre 2017, le Conseil fédéral a chargé la Banque nationale suisse (BNS) d'accorder au FMI un prêt d'un montant de 8,5 milliards. L'accord à ce sujet a été signé par le FMI le 30 janvier 2018, ce qui a permis l'entrée en force de la ligne de crédit correspondante. Le prêt en question figurera au bilan en tant qu'engagement conditionnel.

24 TABLEAU DES PARTICIPATIONS

UNITÉS CONSOLIDÉES

Participations	Part du capital détenue (en %)	Méthode d'évaluation
Secteur de l'administration fédérale		
Administration générale de la Confédération		
Département des affaires étrangères	100	Intégration globale
Département de l'intérieur	100	Intégration globale
Département de justice et police	100	Intégration globale
Département de la défense, de la protection de la population et des sports	100	Intégration globale
Département des finances	100	Intégration globale
Département de l'économie, de la formation et de la recherche	100	Intégration globale
Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication	100	Intégration globale
Autorités et tribunaux	100	Intégration globale
Comptes spéciaux		
Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF)	100	Intégration globale
Fonds d'infrastructure (FI)	100	Intégration globale
Régie fédérale des alcools (RFA)	100	Intégration globale
Unités administratives décentralisées (financées par l'impôt)		
Domaine des écoles polytechniques fédérales (EPF)	100	Intégration globale
Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP)	100	Intégration globale
Institut fédéral de métrologie (METAS)	100	Intégration globale
Pro Helvetia	100	Intégration globale
Musée national suisse (MNS)	100	Intégration globale
Sociétés associées importantes		
BLS SA	22	Mise en équivalence
Chemin de fer rhétique (RhB)	43	Mise en équivalence
Matterhorn Gotthard Infrastruktur SA	77	Mise en équivalence
Secteur des entreprises de la Confédération		
Entreprises de la Confédération		
<i>Société-mère, filiales comprises</i>		
La Poste Suisse SA	100	Intégration globale
Swisscom SA	51	Intégration globale
Skyguide SA	100	Intégration globale
CFF SA	100	Intégration globale
AlpTransit Gotthard SA	100	Intégration globale
BLS Réseau SA	50	Intégration globale
SIFEM SA	100	Intégration globale
RUAG Suisse SA	100	Intégration globale
Unités administratives décentralisées (pas ou peu financées par l'impôt)		
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)	100	Intégration globale
Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI)	100	Intégration globale
Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN)	100	Intégration globale
Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)	100	Intégration globale
Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE)	100	Intégration globale
Société suisse de crédit hôtelier (SCH)	21	Intégration globale
Swissmedic	66	Intégration globale
Secteur des assurances sociales de la Confédération		
Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	100	Intégration globale
Assurance-invalidité (AI)	100	Intégration globale
Allocations pour perte de gain (APG)	100	Intégration globale
Allocations familiales dans l'agriculture (AFA)	100	Intégration globale
Assurance-chômage (AC)	100	Intégration globale

